

Rapport d'Orientation Budgétaire 2018



SOMMAIRE

Préambule

Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientation Budgétaire

PARTIE I : LE CONTEXTE

International / National / Projet Loi de Finance 2018 / local

PARTIE II : RETROSPECTIVE 2017

Résultats consolidés

L'Épargne

Fonctionnement : Vision globale du Fonctionnement / Recettes et
Dépenses/ Les Taxes

Investissement : Dépenses et Recettes

La Dette

PARTIE III : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

PARTIE IV : PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2018

Fonctionnement : Recettes et Dépenses

Investissement : Dépenses / PPI (Plan Pluriannuel d'investissement)

Recettes

La Dette

PARTIE V : BUDGETS ANNEXES

PARTIE VI : CONCLUSION

PREAMBULE

Dans les communes de *3500 habitants* et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un *délai de deux mois* précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture. L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article 2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires_ Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Dans les communes de plus de 10000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel , durée effective du travail).

Le présent rapport est transmis par le Maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale (*CCGSTG*) dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Est également annexé au présent rapport le *Plan Pluriannuel d'Investissement 2016 – 2020* mis à jour (annexe 1).

PARTIE I : LE CONTEXTE

1 – Contexte international et national

1.1 - Le contexte économique :

Le rapport économique social et financier du projet de loi de finances 2018 indique que :

- Début 2017, l'activité mondiale s'est montrée solide dans les économies avancées et la conjoncture s'est globalement améliorée dans les économies émergentes.
- En zone euro la reprise se poursuivrait à un rythme soutenu.

- Hors Union européenne, l'accélération de l'activité aux états unis et son dynamisme au Japon contrasterait avec le ralentissement au Royaume-Uni

- Dans les principaux pays émergents, les perspectives économiques sont contrastées avec notamment un ralentissement sensible en Chine dès 2018

✓ En France, après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014 (0,5 % en moyenne) puis deux années de croissance molle (1,3 % en 2015 et 1,1 % en 2016) le PIB augmenterait de **1,7% en 2017 et 2018**. Ainsi l'activité serait soutenue par une accélération marquée de la demande mondiale.

Toutefois cette évolution du PIB s'accompagnerait d'une inflation plus importante (**+1 % en 2017 et 1,1 % en 2018**). Côté finances publiques, les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses: +1,4 % contre +1,1 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié diminue pour la 7^e année consécutive: il représente **3,4 %** du PIB en 2016, en baisse de 0,2 point par rapport à 2015.

Cette évolution est en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première fois depuis 2003 une capacité de financement (+ 3,0 Md€, après un besoin de financement de 0,1 Md€ en 2015), en raison principalement de la baisse de leurs dépenses.

Les dépenses des administrations publiques locales diminuent de **-0,8 %** en 2016 après -0,9 % en 2015. En particulier, les dépenses d'investissement diminuent pour la troisième année consécutive (-3 % après -8,4 % en 2015 et -7,7 % en 2014). Ceci est dû en partie cycle électoral communal avec cependant des diminutions plus marquées que lors des précédents cycles.

Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale se réduit également, pour la 6^e année consécutive, et s'établit à 2,9 Md€ en 2016. Le besoin de financement des administrations publiques centrales augmente pour la 3^e année, pour atteindre 76,0 Md€.

1.2 - La croissance française profite de la reprise économique

	Indicateurs économiques en France	
	2017	2018
Croissance du PIB en volume	1,7%	1,7%
Pouvoir d'achat revenu disponible	1,7%	1,4%
Dépenses de consommation des ménages	1,3%	1,4%
Investissement des entreprises	4,2%	4,2%
Prix à la consommation & hors tabac	1,1%	1,1%
Déficit public (en % du PIB)	2,9%	2,6%
Dette publique (en % du PIB)	96,8%	96,8%
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	44,7%	44,3%
Part des dépenses publiques	54,5%	53,9%

Source E PLF 2018 - Chiffres clés - Ministère de l'Action et des Comptes publics

La croissance française est portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes. L'accélération de l'activité économique est portée par les investissements des entreprises et des ménages qui bénéficient toujours de taux d'intérêt faibles.

La mise en place du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité, dans un contexte de taux d'intérêt très bas, ont soutenu les dépenses des entreprises. Les économistes prévoient un taux d'investissement des entreprises en 2018 supérieur au pic de 2008 observé avant la crise.

L'inflation devrait rester à des niveaux faibles, largement en dessous de **2%** qui constitue pourtant la cible de la Banque centrale européenne (BCE). En effet, les prix augmenteraient de **1,1% en 2018** selon un consensus d'économistes (contre 1% dans le PLF 2018) après 1% en 2017.

Le budget de l'Etat porté par le Gouvernement est basé sur une croissance du PIB de 1,7% en 2018.

Pour 2017, l'INSEE a relevé sa prévision de croissance de 1,6% à 1,8%. La France n'avait pas connu un tel niveau de croissance depuis 2011 contribuant à accélérer l'activité économique et à réduire le déficit public.

La prévision du déficit public est revue à la baisse. Les précédentes prévisions tablaient sur un déficit de 3% du PIB cette année et 2,7% l'an prochain. La prévision officielle de déficit public a donc été revue à la baisse à **2,9%** du PIB pour 2017 et **2,6%** pour 2018. Le seuil des 3% pourrait être franchi pour la première fois depuis 2011 et permettrait à la France de sortir de la procédure européenne de déficit excessif.

Si le déficit public est en recul, le solde budgétaire devrait se creuser avec la baisse importante des prélèvements obligatoires (plus de 10 milliards €) avec principalement la taxe d'habitation, puisque l'Etat compensera le manque à gagner auprès des collectivités locales sur la base du produit 2016. De plus, l'Etat ne bénéficiera pas des économies générées par la baisse des dotations aux collectivités comme les années précédentes.

2. Projet de Loi de finances 2018 :

(contractualisation avec les collectivités et réforme d'ampleur de la taxe d'habitation)

Le projet de loi de finances 2018 présente pour le volet des collectivités locales de nombreuses dispositions comportant notamment, une contractualisation «Etat et collectivités locales», et, une modification en profondeur de la fiscalité locale avec la suppression partielle progressive de la taxe d'habitation.

2.1 – Les dotations :

Le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et l'augmentation des dotations de dérogations en 2018.

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années au travers du redressement des finances publiques est suspendue pour 2018 mais pour autant l'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent.

Ainsi, le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à l'effort partagé de maîtrise de la dépense publique sans reconduction de la baisse de la DGF au profit d'un engagement de confiance dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités.

Pacte entre l'Etat et les collectivités locales :

L'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies de 13 milliards € sur le quinquennat. Cela se traduirait par une contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités locales (les régions, les départements, les communautés d'agglomération de plus de 150000 habitants et les communes de plus de 5000 h).

Ce contrat signé entre le Préfet, la DGFIP et l'exécutif local prévoit deux critères de bonne gestion. Une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement. Les collectivités devront limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an hors inflation pendant 5 ans.

Le deuxième critère concerne les communes de plus de 10 000 habitants (et les communautés de plus de 50 000 habitants) qui se verront appliquer une règle d'or renforcée en matière d'endettement consistant à accroître sa capacité d'autofinancement, en minorant le recours à l'endettement ; les capacités de désendettement ne devant pas dépasser douze ans d'ici cinq à six ans.

Augmentation de la péréquation verticale

Le PLF propose également une augmentation de 190 millions des allocations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale) au sein de la DGF. Concernant la seule DSU, elle devrait augmenter de plus de 90 M€.

2.2 – Fiscalité :

La suppression partielle progressive de la taxe d'habitation

Le PLF 2018 introduit une réforme la taxe d'habitation (TH) qui sera progressivement réduite pour la majorité des ménages acquittant cet impôt local au titre de leur résidence principale.

D'ici à 2020, **80%** des ménages seront progressivement exonérés de TH. Celle-ci sera maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés. En dessous d'un certain plafond (27000 euros de revenu fiscal de référence pour un célibataire, 43000 euros pour un couple, ensuite rajouter 6000 euros pour chaque enfant supplémentaire) un ménage verra sa cotisation actuelle diminuer de 30% en 2018 puis de 65% en 2019, avant de disparaître en 2020.

Le coût de cette mesure est estimé 3 milliards € en 2018 et de plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements seront supportées par les contribuables_

Les autres mesures du PLF 2018 concernant les communes

Fonds d'aide à l'investissement public local prolongé et revu à la hausse. L'effort engagé par l'Etat en 2015 en faveur de l'investissement public des collectivités locales est poursuivi. En 2018, 665 millions € sont prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux. Ils comprennent :

- Une première enveloppe de 615 M€ consacrées aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les établissements intercommunaux, comme la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la mobilité durable et la modernisation de l'action publique,
- Une seconde enveloppe destinée à attribuer des subventions supplémentaires à des communes ou des EPCI qui se sont engagés, dans le cadre d'un contrat prévu avec le Préfet de région, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation.
- Automatisation du Fonds de compensation à la TVA (FCTVA). Jusqu'à présent, les attributions du FCTVA font l'objet d'une déclaration des collectivités et des EPCI. A compter de 2019, les attributions du FCTVA seront automatisées, par recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement.
- Revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés. La loi de finances prévoit l'augmentation de la dotation forfaitaire versée aux communes en charge de l'instruction des passeports et des CNI (cartes nationales d'identité). En effet, le montant forfaitaire par dispositif de recueil passerait de 5030 € par an à 8580 €. Concernant cette dotation, est instituée une autre composante d'environ 12000 € versée aux seules communes enregistrant une activité importante de recueil et délivrance des CNI (plus de 1875 titres par an).
- Les valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux connaîtront une revalorisation pour 2018 de **1.20** % (0.40% en 2017).

2.3 – Ressources Humaines :

Hausse de la CSG

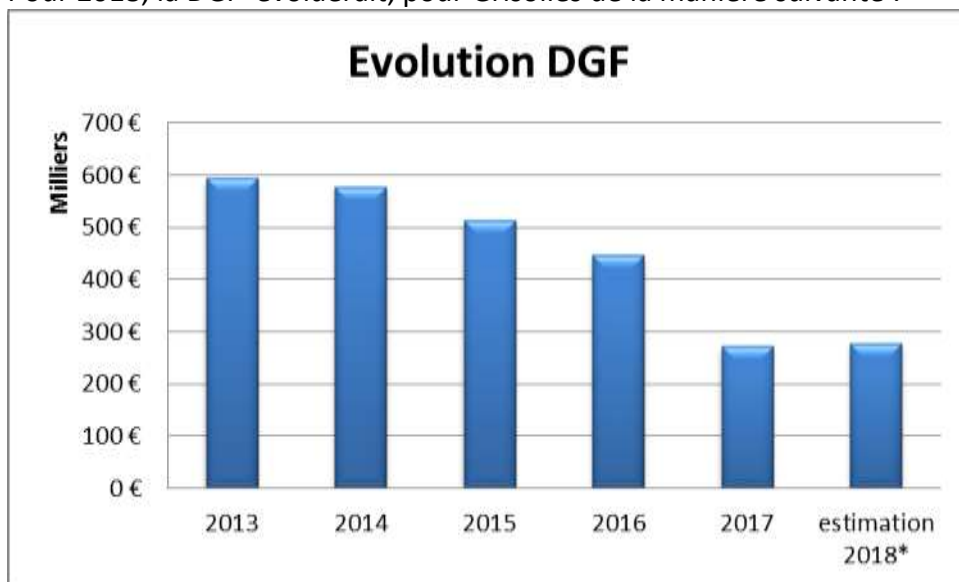
Le P.L.F. 2018 prévoit que :

- La hausse de la CSG se traduira par une indemnité compensatoire à verser aux agents et une baisse des charges patronales pour la collectivité.
- les dispositions prévues initialement au parcours professionnels et des carrières (PPCR) seront repoussés d'un an.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, le **jour de carence** pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) est rétabli

2.4 – Projet de Loi de programmation 2018- 2022 :

- Les articles 10 et 24 concerne plus particulièrement les collectivités ou groupement de communes de plus de 50.000 habitants et les communautés d'agglomération de plus de 100.000 habitants sur les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et une nouvelle règle permettant d'améliorer la capacité d'autofinancement.

Pour 2018, la DGF évoluerait, pour Grisolles de la manière suivante :



* selon la simulation de l'AMF

En 2018, la dotation forfaitaire d'une commune est composée :

- du montant de dotation forfaitaire perçu en 2017
- d'une part liée à la variation de la population entre 2017 et 2018 ; cette part est négative en cas de perte d'habitants et positive en cas de hausse de population
- d'un écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire ; cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil

3. Le Contexte Local

La commune a officiellement dépassé les 4 000 hbts au 1er janvier 2018 avec une population de 4044 habitants.

Depuis le 01/01/2017 avec la fusion de la CCTGV et des 2 de communautés de communes de Verdun et Montech, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne(CCGSTG), a opté pour le passage à la fiscalité professionnelle unique (**FPU**) .

La commune a perçu en 2017 pour la 1^{ère} fois une Attribution de Compensation (**AC**) calculée sur la base des produits de : CET (CVAE +CFE), IFER, TASCOM, taxe additionnelle au FNB ainsi que la part compensation salaires (intégrée dans la DGF), soit 978 400€.

En 2018, suite au transfert des ZAE (zones d'activités économiques) la commune percevra une recette exceptionnelle d'environ 360 000 € pour la vente d'un terrain sur la ZA des Nauzes

Rythmes scolaires : la commune a décidé de maintenir la semaine à 4,5 jours après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

A compter de 2018, instauration d'une nouvelle dépense pour la commune : participation financière au service de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la CCGSTG

En 2018, aucun transfert de compétences n'est prévu.

Augmentation de la dotation forfaitaire pour les passeports et CNI de 5 030 € à 8 580 €

La fermeture de la perception de Grisolles au 31/12/2017 : perte de recette temporaire de revenus locatifs

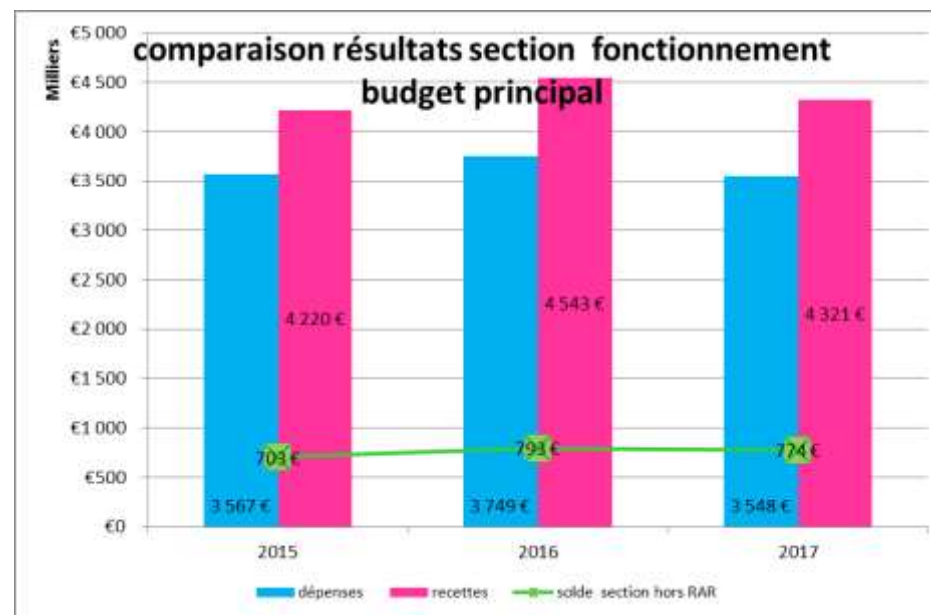
Le budget 2018 sera impacté en fonctionnement, dépenses et recettes, par un sinistre survenu à l'espace socioculturel.

Toutefois par manque de données à ce jour, les modifications seront effectuées pour une partie au BP 2018 et en régularisation par une décision modificative si nécessaire.

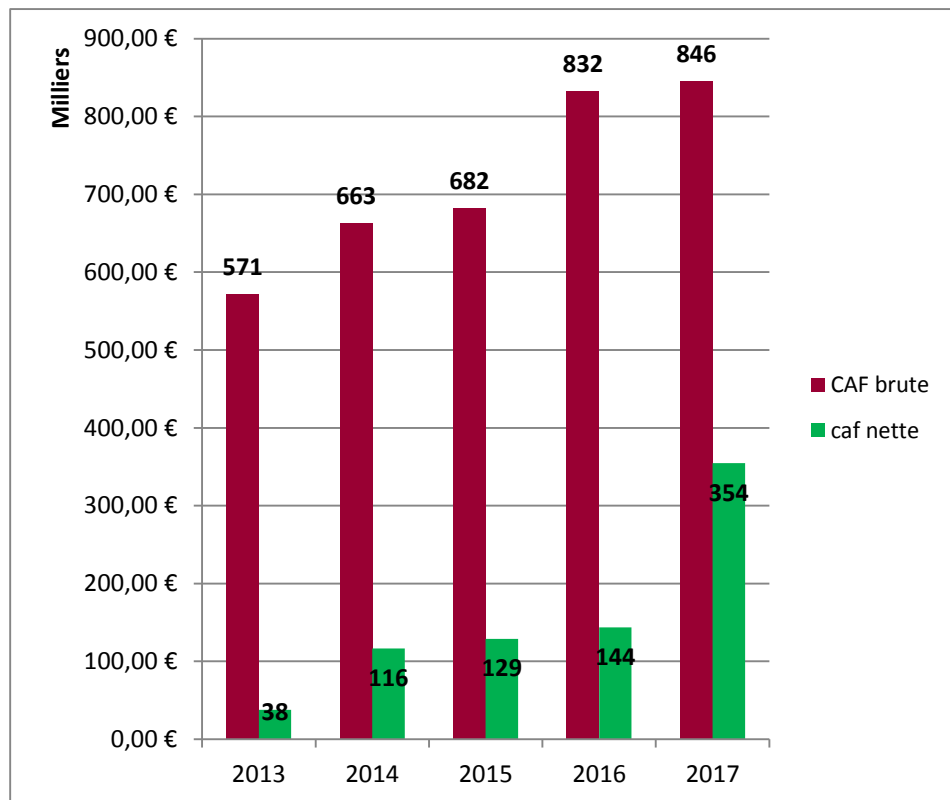
PARTIE II - RETROSPECTIVE 2017

A. Les résultats consolidés / Comptes administratifs (CA)

BUDGET PRINCIPAL	dépenses	recettes	total	résultat reporté	solde	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	3 547 894,07 €	4 321 400,75 €	773 506,68 €		773 506,68 €		773 506,68 €
INVESTISSEMENT	1 514 488,26 €	1 715 486,43 €	200 998,17 €	-529 403,42 €	-328 405,25 €	550 855,40 €	222 450,15 €
	5 062 382,33 €	6 036 887,18 €	974 504,85 €	-529 403,42 €	445 101,43 €	550 855,40 €	995 956,83 €
BA ZAC	dépenses	recettes	total	résultat reporté	solde	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	672 750,85 €	672 750,85 €	0,00 €	23 651,25 €	23 651,25 €		23 651,25 €
INVESTISSEMENT	690 480,85 €	672 750,85 €	-17 730,00 €	22 999,15 €	5 269,15 €		5 269,15 €
	1 363 231,70 €	1 345 501,70 €	-17 730,00 €	46 650,40 €	28 920,40 €	0,00 €	28 920,40 €
BA 12 LOGEMENTS	dépenses	recettes	total	résultat reporté	solde	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	26 932,00 €	57 255,84 €	30 323,84 €	28 309,00 €	58 632,84 €		58 632,84 €
INVESTISSEMENT	31 575,92 €	25 059,38 €	-6 516,54 €	1 568,10 €	-4 948,44 €		-4 948,44 €
	58 507,92 €	82 315,22 €	23 807,30 €	29 877,10 €	53 684,40 €	0,00 €	53 684,40 €
CONSOLIDATION	dépenses	recettes	total	résultat reporté	solde	Restes à réaliser	résultat global
FONCTIONNEMENT	4 247 576,92 €	5 051 407,44 €	803 830,52 €	51 960,25 €	855 790,77 €	0,00 €	855 790,77 €
INVESTISSEMENT	2 236 545,03 €	2 413 296,66 €	176 751,63 €	-504 836,17 €	-328 084,54 €	550 855,40 €	222 770,86 €
	6 484 121,95 €	7 464 704,10 €	980 582,15 €	-452 875,92 €	527 706,23 €	550 855,40 €	1 078 561,63 €



B. L'épargne de la collectivité (budget principal)



les Capacités d'autofinancement (**CAF**) **brutes et nettes** connaissent une **croissance soutenue** depuis 2013 mais en raison de l'endettement de la commune, la **CAF nette** est **insuffisante** pour financer les **investissements** et la commune doit chercher des sources de financement externes : dotations, subventions, FCTVA ,emprunt...

En 2016 le remboursement d'un emprunt de 150 000 € explique le différentiel élevé entre CAF brute et nette.

Ratios					strate 3500	Toutes
	2014	2015	2016	2017	à 10 000 ha (2016)	communes françaises, hors Paris, (2016)
Taux d'épargne de gestion	16,1%	18,8%	20,4%	19,2%	nc	nc
Taux d'épargne brute	14,2%	14,9%	17,6%	17,6%	17,3%	16,1%
Taux d'épargne nette	0,8%	1,4%	0,7%	5,9%	10,1%	8,7%

Données issues de l'analyse réalisée par la banque postale

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) :

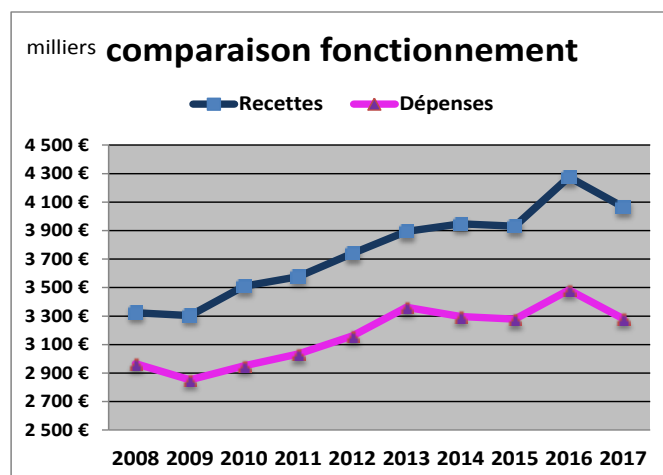
ce ratio, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement, permet d'effectuer des comparaisons d'une collectivité à l'autre. L'expérience démonte qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

Le taux d'épargne brute, en croissance depuis 2014 indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette (ayant servi à investir) Il se situe dans la moyenne de la strate

Le taux d'épargne nette qui mesure la capacité d'endettement supplémentaire de la collectivité varie selon la structure de la dette en croissance soutenue entre 2016 et 2017 reste insuffisant et en dessous de la moyenne de la strate

C. LE FONCTIONNEMENT 2017

1) Le fonctionnement du budget principal



Les courbes jusqu'en 2012, restent en parallèle, excepté en 2013, et montrent une tendance à l'inverse de nombreuses autres collectivités puisque les recettes ont tendance à croître légèrement plus que les dépenses. Finalement, « l'effet ciseau » est évité * malgré la baisse des dotations depuis 2014.

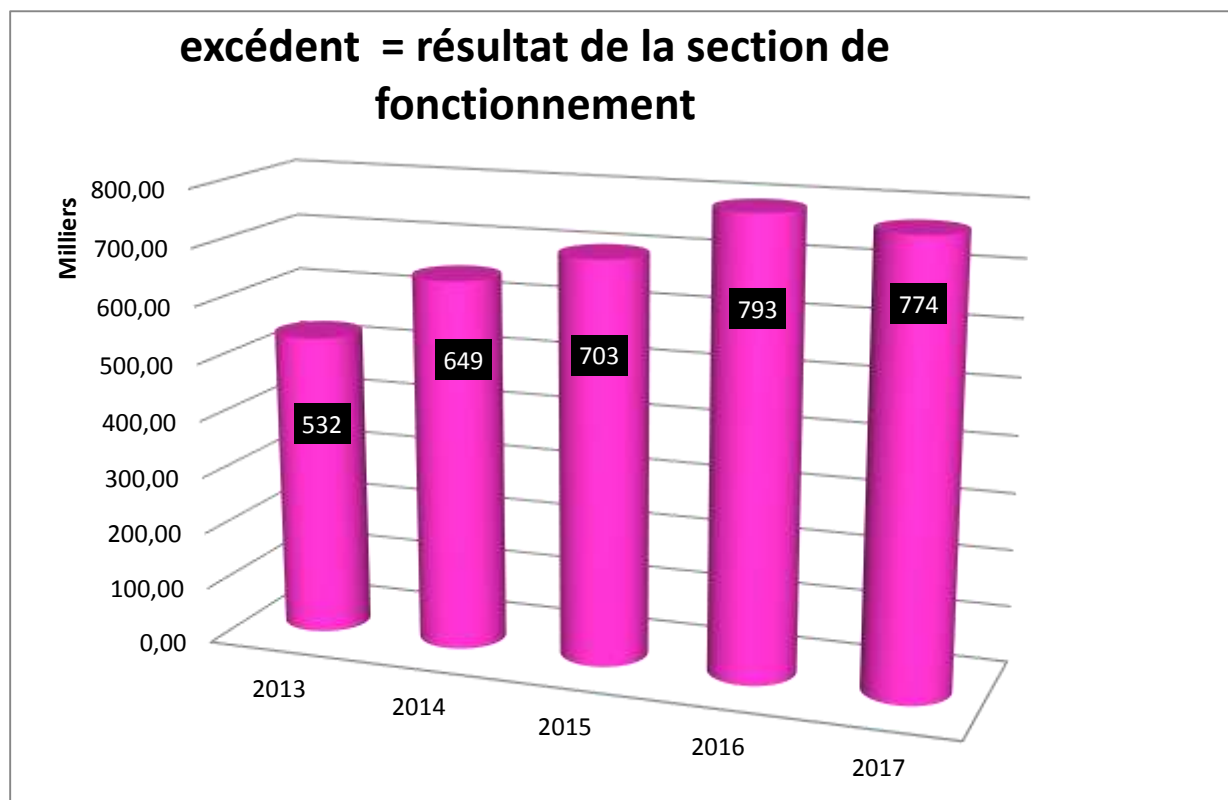
Les transferts de compétence, la dynamique des bases des taxes, la volonté de maîtrise des dépenses et la conjoncture favorable des taux d'intérêts expliquent cette situation favorable.

En 2017, les recettes ainsi que les dépenses amorcent parallèlement une baisse sensible, mais des opérations exceptionnelles sur 2016 expliquent ce pic.

Toutefois en 2017 les recettes de gestion progressent plus lentement (2.40%) que les dépenses de gestion (+3.90%), tendance à surveiller.

**l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse des recettes conjuguée à une augmentation des dépenses, données issues du site <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>*

Résultat de fonctionnement



Le résultat de la section de fonctionnement est égal à la différence des recettes et des dépenses de fonctionnement. Il est en progression constante, même si il diminue légèrement en 2017 car en 2016 des recettes exceptionnelles ont impacté le résultat .

2) les recettes de fonctionnement : 4 321 400.75 €

La principale ressource demeure la fiscalité directe : les 3 taxes ménages représentent **40%** des recettes réelles

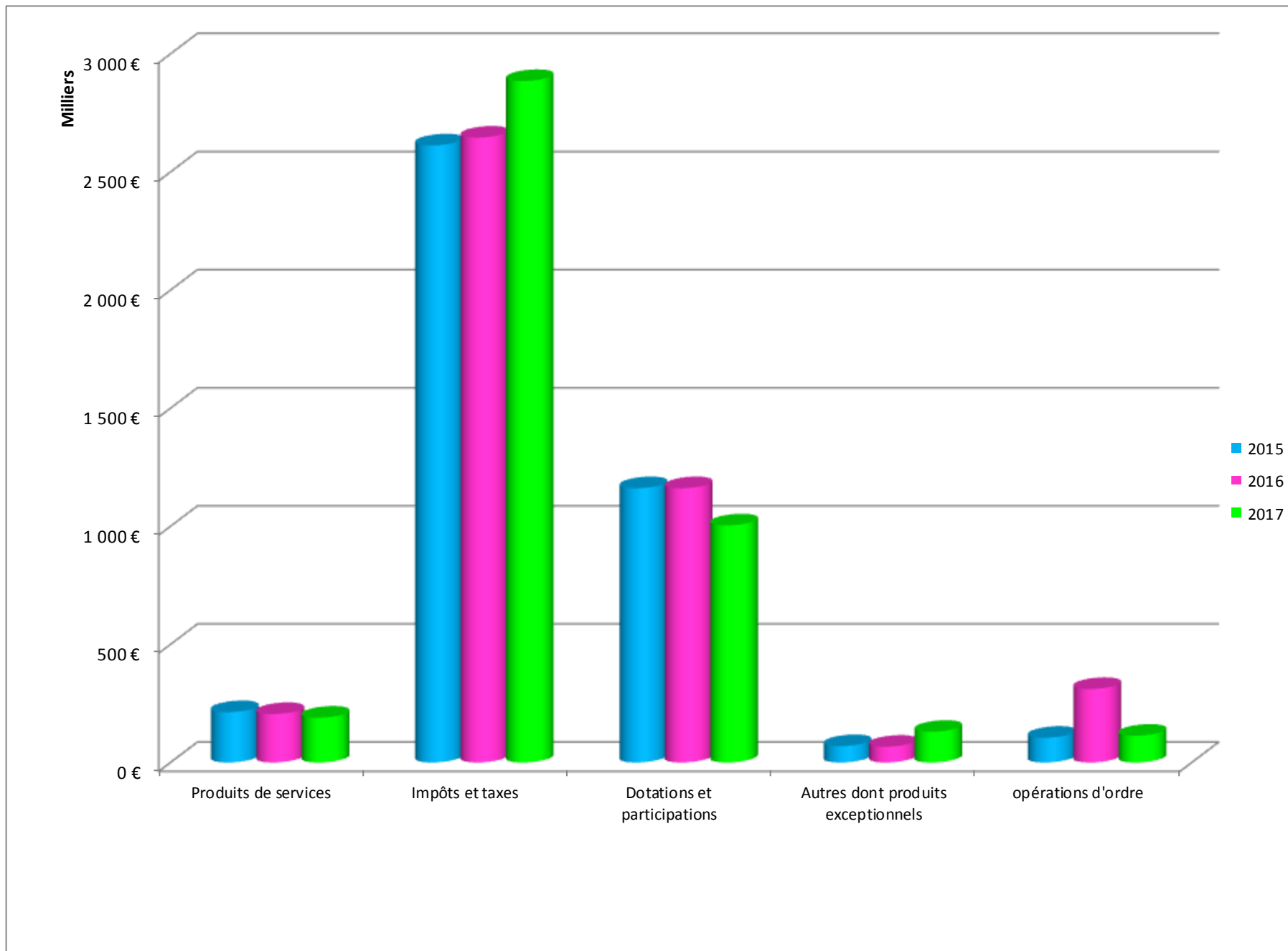
Le passage à la FPU a figé les recettes des impôts économiques au montant de 2016.

Il a également modifié la structure des recettes :

La DGF qui représentait 12.5% des RRF en 2015 ne représente plus que 6.5% en 2017.

La DSR est devenue la ressource la plus importante des dotations (passant de 6% à 7.8%).

Les dotations ne représentent plus que **23.85% des RRF** en 2017 pour 28.% en 2015



Les recettes globales ont baissé de -4.87 % par rapport à 2016

Recettes réelles de fonctionnement (RRF) de -0.56% par rapport à 2016 tandis que les recettes réelles hors recettes exceptionnelles ont augmenté de **+2.38%** par rapport au CA 2016

a) Cette situation s'explique car certaines recettes sont aléatoires et/ou non significatives d'une année sur l'autre, comme :

Les opérations d'ordre qui sont en diminution de -63%

- Les travaux en régie : **-4.37 %** par rapport au CA 2016
- Les écritures de cession de l'ancienne caserne en 2016 : 185 000 €

Les atténuations de dépenses (0.5% des recettes)

Remboursement de charges de personnel : maladie ,AT

Les recettes exceptionnelles (Sinistres cessions...) -73% : en 2016 la cession de l'ancienne caserne pour 150 000 €+

b) Les autres recettes :

✓ **Chapitre 70 produits des services** : qui représentent 4.39% des recettes sont baisse :-**7.50%** par rapport à 2016

La diminution est surtout due :

Baisse des redevances d'occupation du domaine public : -34% (-7000 €) :perte de la redevance SFR et en 2016 régularisation de la redevance GRDF (sur 3 ans)

Baisse de la régie du restaurant scolaire : -5.87% (-8000 €) (consommée à 94%) due à la diminution du nombre de repas à l'école maternelle suite à une fermeture de classe à la rentrée 2017/2018 et à un décalage d'encaissement des recettes .

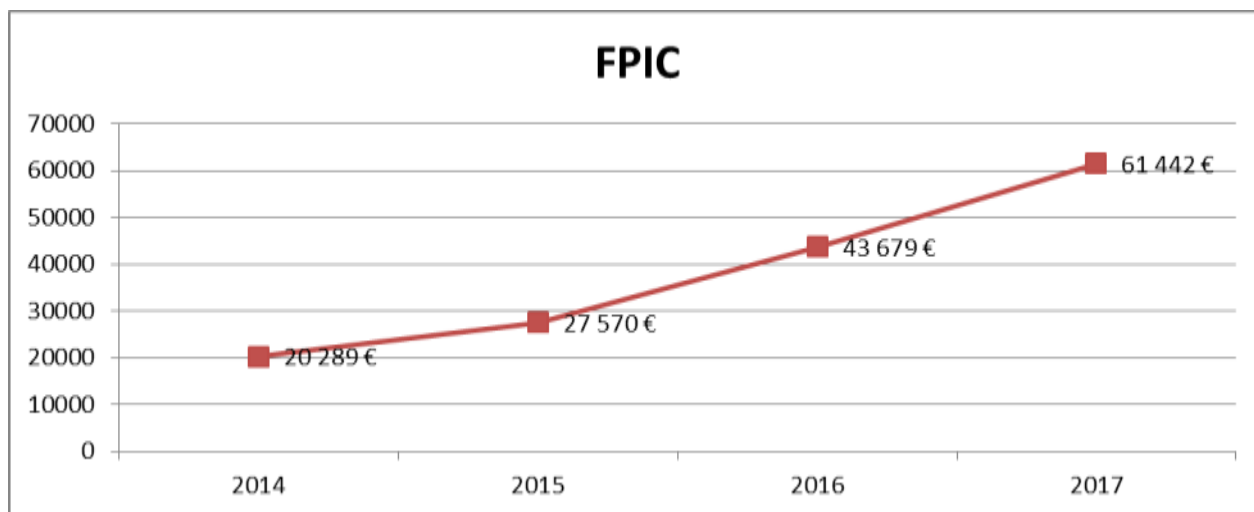
✓ **Chapitre 73 impôts et taxes**, la recette principale, soit 66% des recettes globales et 62% des RRF évoluent de **+9.05%** par rapport à 2016

Les 3 taxes ménages (TH, TFB et TFNB) +CFE représentent en 2017 : **39%** des recettes globales .

Elles augmentent respectivement de +2.61%, 3.99% et +0.68% en 2017 (dont revalorisation forfaitaire des bases de **0.40%**).

La principale augmentation est due au **FPIC** non prévue en 2017 et supérieur à 2016 : **61442 €** (43679 € en 2016). Transfert de fiscalité avec le passage en FPU : la part CPS de la DGF est intégrée dans ce chapitre (+164 285€)

(sinon de +2.84 %)



✓ **Chapitre 74 : dotations et participations** , 28% des recettes globales et 23% des RRF, **diminuent de -10.91%** par rapport à 2016.

Comme attendu, les dotations sont globalement en baisse par rapport à 2016

-Baisse de la DGF -39% (avec la part CPS , de -2.23%)

-Baisse des allocations compensatrices : - 22%

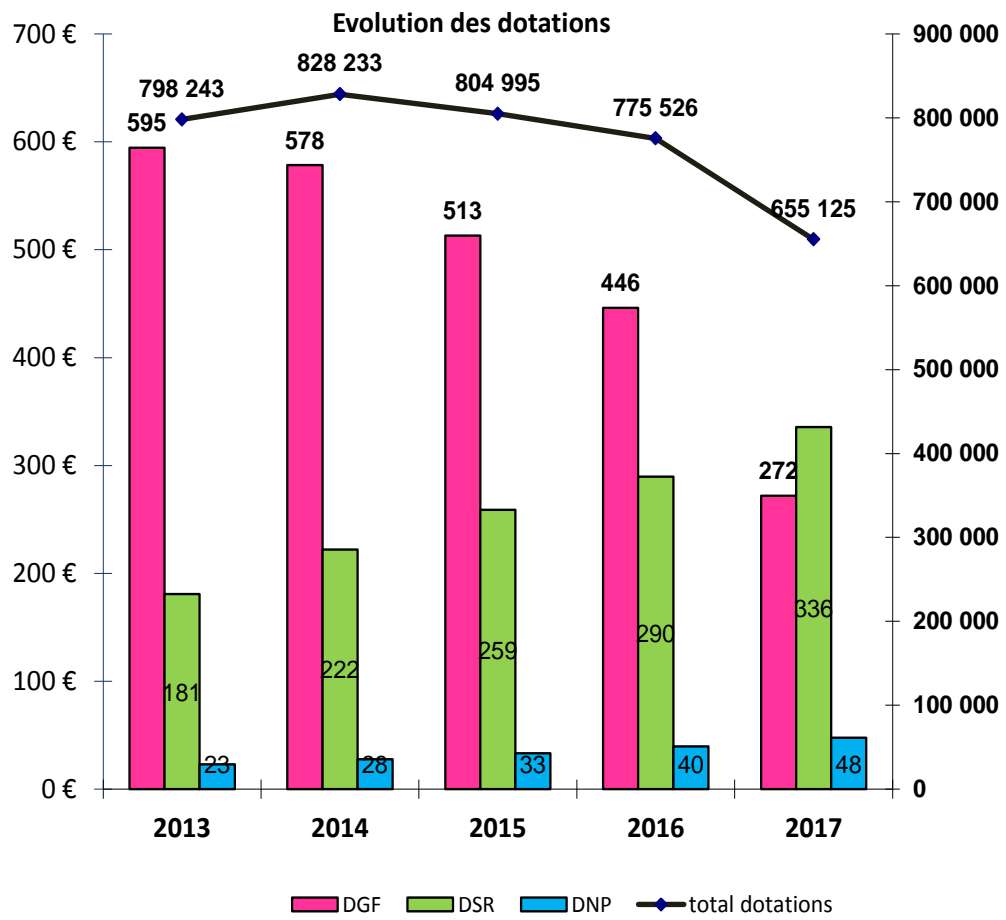
Malgré des augmentations :

.Augmentation **DSR 15.84%**

.Augmentation **DNP 20.00%**

.Augmentation **DMTO 5.98%**

Pour la 1^{ère} fois, perception du FCTVA sur dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments communaux, soit 7 391 €



✓ **Chapitre 75- produits de gestion courante**, soit 1.47% des recettes ,**baisse** de **5.15 %** par rapport à 2016

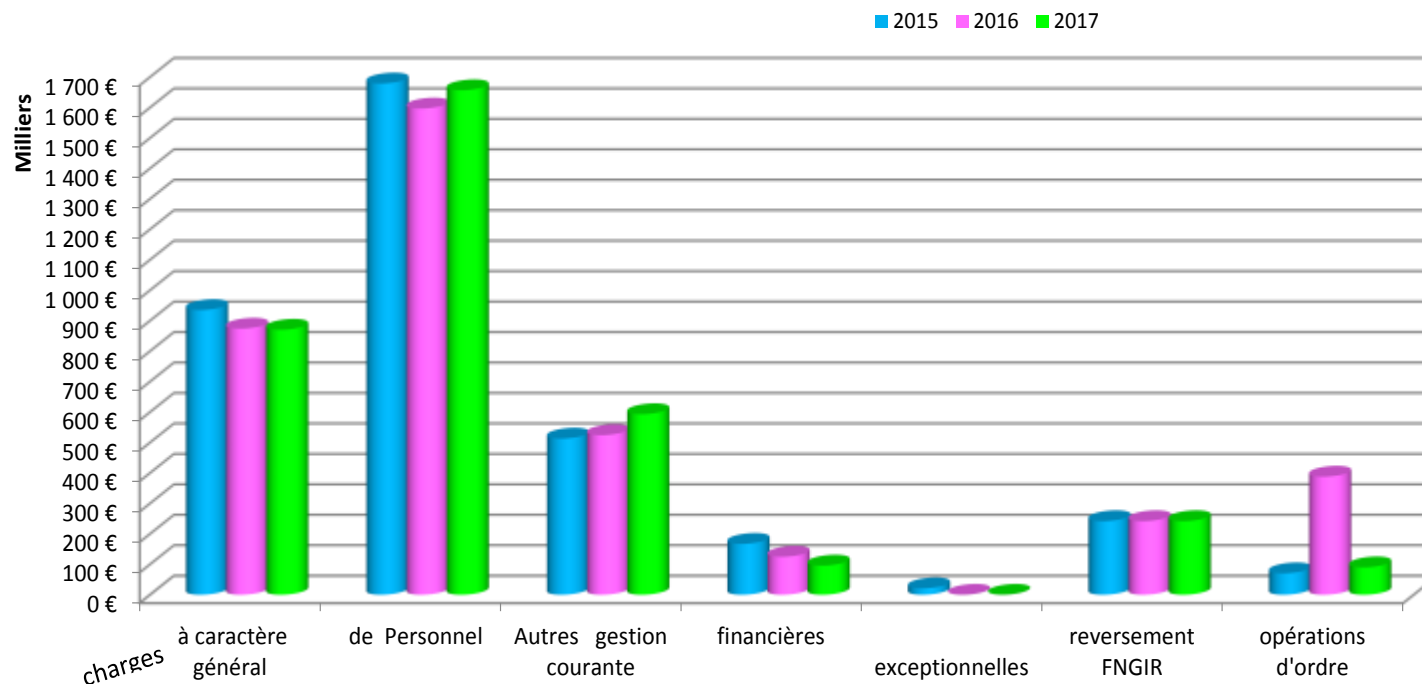
La Principale recette (:71%) , Loyers et locations Espace socioculturel : +2.68%

Excédent BA luche : -33.33% (par délibération Le reversement de l'excédent du Budget annexe « construction 12 logements à Luché » est porté à 10 000 €.

En conclusion : les recettes ont augmenté légèrement par rapport à la prévision budgétaire mais les recettes réelles (hors recettes exceptionnelles) ont très légèrement baissé (de 23 700 €)

3) les dépenses de fonctionnement : 3 547 894.07 €

Le premier poste de dépenses demeure la masse salariale (**45,77% des DRF**)



Les dépenses globales ont augmenté de **+5.38%** par rapport au CA 2016 et les dépenses réelles **+2.86%** par rapport à 2016

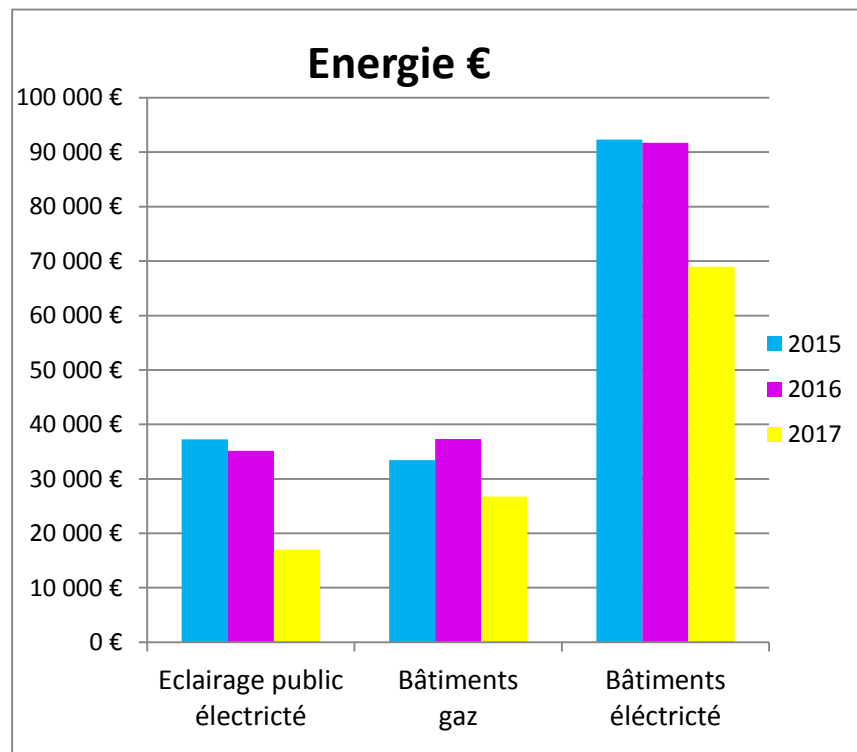
a) Chapitre 011-charges à caractère général : représentent 24.5% des dépenses de fonctionnement en 2017

En baisse de **-0.42%** par rapport au CA 2016

Les principaux postes de dépenses sont

- l'énergie : **15.20%**
- les repas restaurants scolaires : **14.75%**
- les fournitures d'entretien : **10.17%**
-

Evolution des dépenses d'énergie



- ✓ Les dépenses d'énergie , gaz et électricité, ont amorcé une baisse en 2016 qui se confirme largement en 2017 , -13.94% grâce à :
 - La politique en matière d'entretien : remplacement des lampes (EP et bâtiments) par des LED ,
 - Une meilleure gestion : stade mondoulet, limitation automatique des heures d'éclairage
 - L'impact en année pleine de l'extinction de l'éclairage public la nuit
 Mais aussi gestion des prix : adhésion au SDE pour électricité depuis 2015 , et pour le gaz , nouveau marché avec le Gaz de bordeaux en 2017 mais également à partir de 1/06/2018, adhésion au SDE pour le GAZ ,
- ✓ Les repas restaurant scolaire : 2^e poste de dépenses (14.75%) en baisse également de -2.25% car baisse du prix moyen facturé en 2017 et baisse du nombre de repas facturés (58784 /58034 dont - 750 à l'école maternelle)

Certains postes sont en augmentation :

Les dépenses courantes sont toujours sujettes à diverses augmentations difficiles à contenir: la hausse des normes en matière de sécurité et d'alarme sur les équipements, la variation des prix des matières premières.

Les fournitures d'entretien (+16%), dépendent en grande partie des travaux effectués en régie.

b) Chapitre 012 -charges de personnel représentent 46% des dépenses globales en 2017
 +3.75% par rapport au CA 2016 et +1.33% par rapport au BP2017
 Les augmentations de charges sociales, les mesures liées au PPCR mais surtout le recours non-titulaires *(recours à des contrats) expliquent cette évolution, une augmentation des rémunérations brutes des non-titulaires (135 637 €) de **47.61 %** par rapport à 2016 (92 000 €) et +172% (50 000€) par rapport à 2015
Effectifs au 31/12/2017 : 14 contractuels ,2 apprentis , 39 titulaires soit en équivalent temps plein 31.56 titulaires, 10.57 non titulaires, soit 42.13 ETP

La moyenne de la strate (3500 à 5000 ha) se situe à environ 13 ETP pour 1000 habitants, soit pour 3919 ha , 50 ETP et 52 pour 4000 ha.

* remplacement divers, écoles, restaurant scolaire, service technique , musée ,pour maladie , maternité, disponibilité.
 Certains arrêts de travail sont remboursés par l'assurance du personnel

c) Chapitre 65 charges de gestion courantes représentent 16.72% des dépenses en 2017 En augmentation : +13.13% par rapport à 2016 et -6.35% par rapport au bp2017

- Augmentation due essentiellement à la subvention au CCAS (consommée à 91.52%) (58% du chapitre) : +22% par rapport à 2016 avec l'ouverture d'un espace Ado mi -2017 mais – 8% par rapport au B P 2017 car des dépenses n'ont pas été réalisées et des recettes supérieures ont été perçues de la CAF .

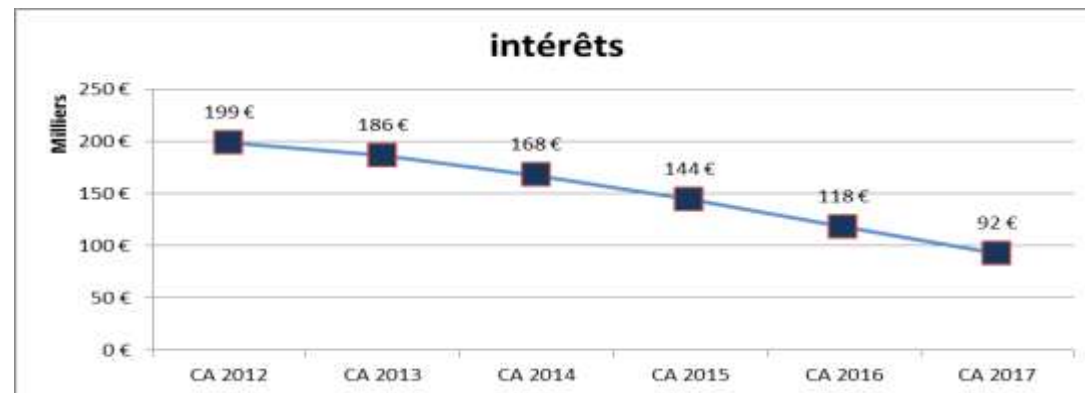
- Indemnités et cotisations élus (représente 18% du chapitre) + 1.68% par rapport à 2016, revalorisation point (+0.60% au 1/07/2017) + cotisation DIF(formation)

- Les subventions aux associations (10% du chapitre) se maintiennent .

- La contribution au SDIS suit à la modification du calcul a augmenté de +4.90%

d) Chapitre 66 : 2.70% des dépenses en 2017: -23% (hors ICNE) par rapport au ca2016

Les intérêts diminuent encore suite aux taux qui ont continué à baisser , à la structure de la dette (emprunts anciens /ou terminés) et à la renégociation de 2 emprunts .



ICNE plus élevés (calculés sur chaque nouveau emprunt depuis 2012) .

e) opérations d'ordre :2.54% des dépenses en 2017

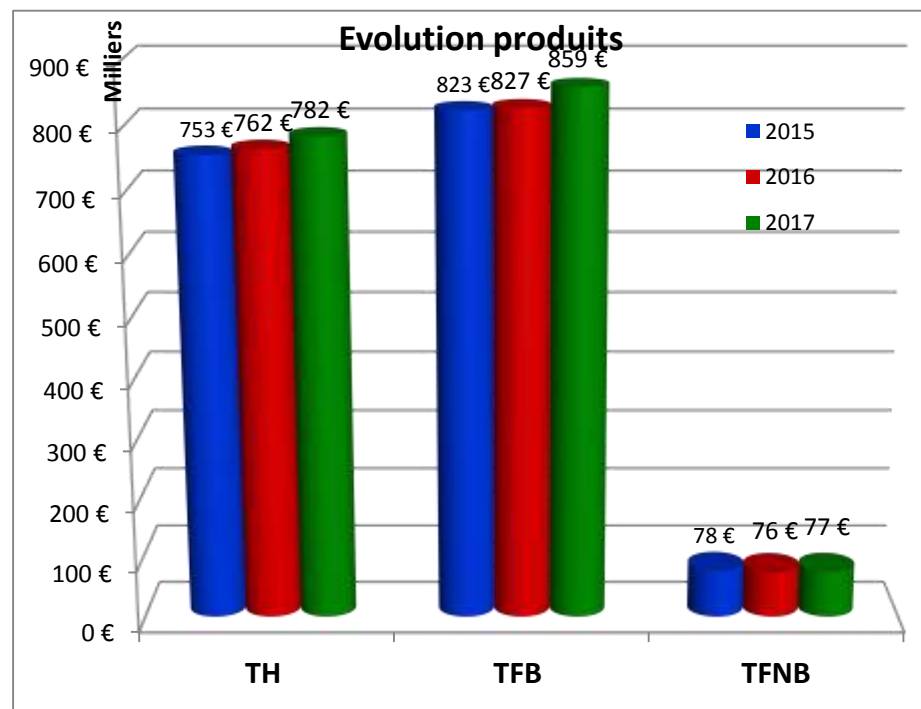
Le montant des amortissements augmentent chaque année (commencement en 2013)

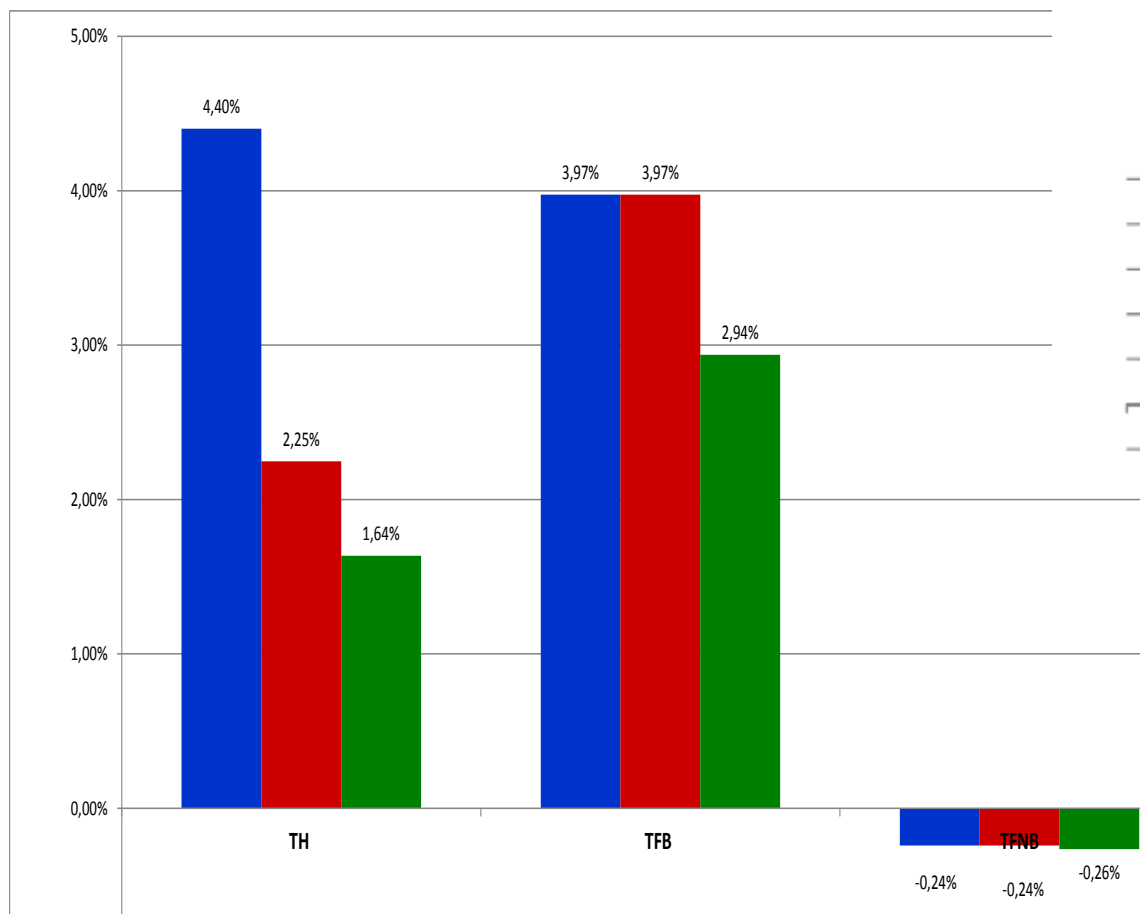
Conclusion : malgré une maîtrise des dépenses à caractère général, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une hausse maîtrisée de 2.86% , dont 1.1 % d'inflation , également impactée par les mesures sur la masse salariale et avec un coût supérieur de personnel de remplacement , notamment dans les écoles.

4) Les taxes

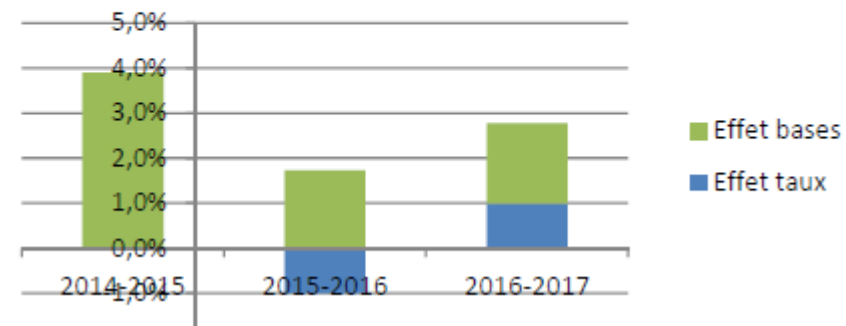
Les produits des taxes ménages (hors régularisation) ont augmenté de **3.22%** entre 2016 et 2017, incluse l'augmentation différenciée des taux votée en 2017: **+0.95%** des taux de la taxe habitation et du foncier non bâti (qui sont liés par la règle de lien entre les taux) et de **+1%** pour le foncier Bâti.

Taxe	taux 2016	Taux 2017
Taxe habitation(TH)	18.87%	19.05%
Taxe Foncier bâti (TFB)	25.47%	25.73%
Taxe Foncier Non Bâti(TFNB)	132.55%	133.81%





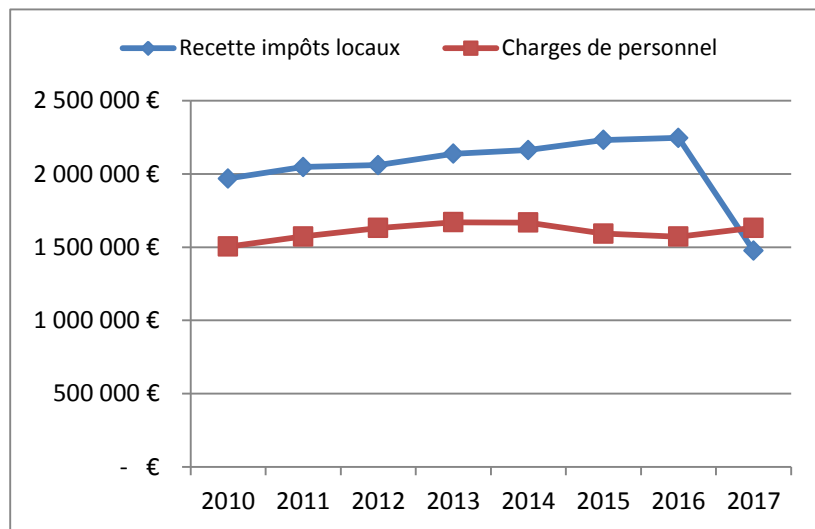
Evolution du produit fiscal voté, effets bases et taux



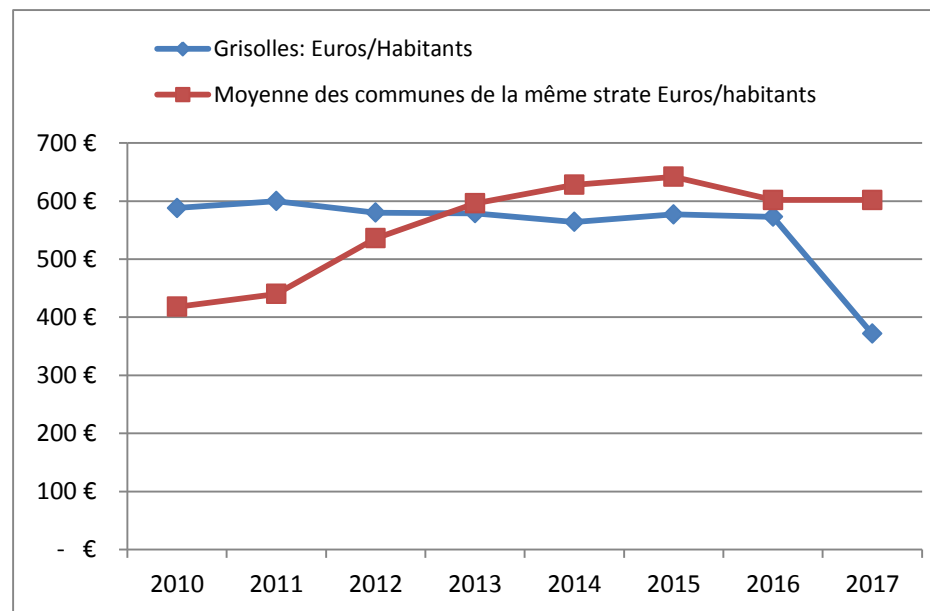
Les bases ont évolué plus favorablement en 2015 et 2016, rappelons que la revalorisation forfaitaire des bases n'a été que de **0,4 %** en 2017 (1% en 2016 et 0.9% en 2015).

L'effet taux est nettement moins significatif que l'effet base due à la dynamique des habitants et à la revalorisation forfaitaire

Evolution imposition locales/ charges de personnel



Produit fiscal par habitant



D. L'INVESTISSEMENT 2017

1) Les dépenses s'établissent à 1 514 488,26 € contre 2 722 895,63 € en 2016

- Le remboursement du capital représente environ **35%** des dépenses réelles d'investissement (**DRI**)
En 2017 ce montant est de 491 252 € contre 688 000 € en 2016 (e remboursement de 150 000 € en un an d'un emprunt du Crédit Agricole en 2016)
- En 2017 solde du remboursement du préfinancement du FCTVA taux zéro par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) soit 74 500 €
- Les subventions d'équipement versées qui représentent **27.16 %** des DRI en 2017 , 376 384 € € contre 160 357 € en 2016
(fin du versement de la participation pour la salle 30X20)
- Achat de matériel et terrains qui représentent **6.09%** des DRI, soit 84 300 € (contre en 2016 512 831,39 €), dont :
 - Matériel et équipement : 52 000€
 - ✓ Echafaudage, poste à souder, scies, taille-haies débroussailleuse 6300 € €
 - ✓ Un pack multi fonction zéro phyto : 2 820 €
 - ✓ Benne pour polybenne 4 900 €.
 - ✓ Un 2^e radar pédagogique installé rue Antoine Larroque : 2 214 €
 - ✓ du mobilier : pour la nouvelle classe élémentaire : tableaux tryptiques, fauteuils et bureaux pour les services administratifs de la mairie, des tables pour les associations, pour l'espace socioculturel et le restaurant scolaire
 - ✓ matériel informatique : pour les services administratifs, remplacement de l'autocommutateur, serveur, portable, installation vidéo salle du conseil, poursuite de l'équipement en informatique de l'école élémentaire avec 2 portables et 2 vidéoprojecteurs sur potence, portables rased et école maternelle
 - ✓ logiciel état civil (numérisation)
 - ✓ équipement de sèches mains : écoles, centre de loisirs , Epace socio culturel
 - ✓ Remplacement des éclairages (pézoulat, centre ville, côte vieille) 24 000 €

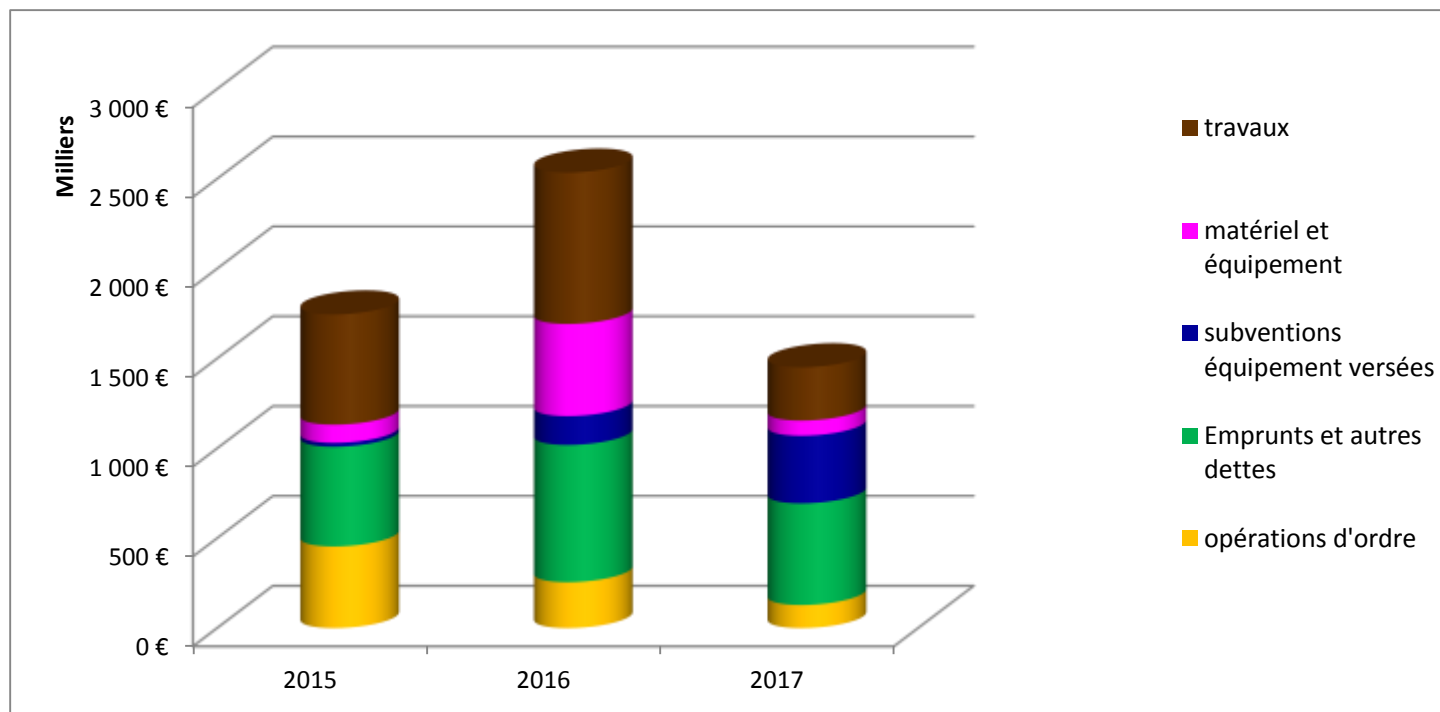
- Les travaux qui représentent environ **21%** des DRI , soit 291 368€ (contre 814 633,49 € en 2016)

Les grands travaux engagés ou terminés en 2017 :

- ✓ Aménagement jardin de curé et place du coq : 130 000 €
- ✓ Fin Aménagements urbains – rue balat biel.... 42 300 €

En 2017 pas de démarrage de grosses opérations mais lancement d'études pour les projets du PPI :

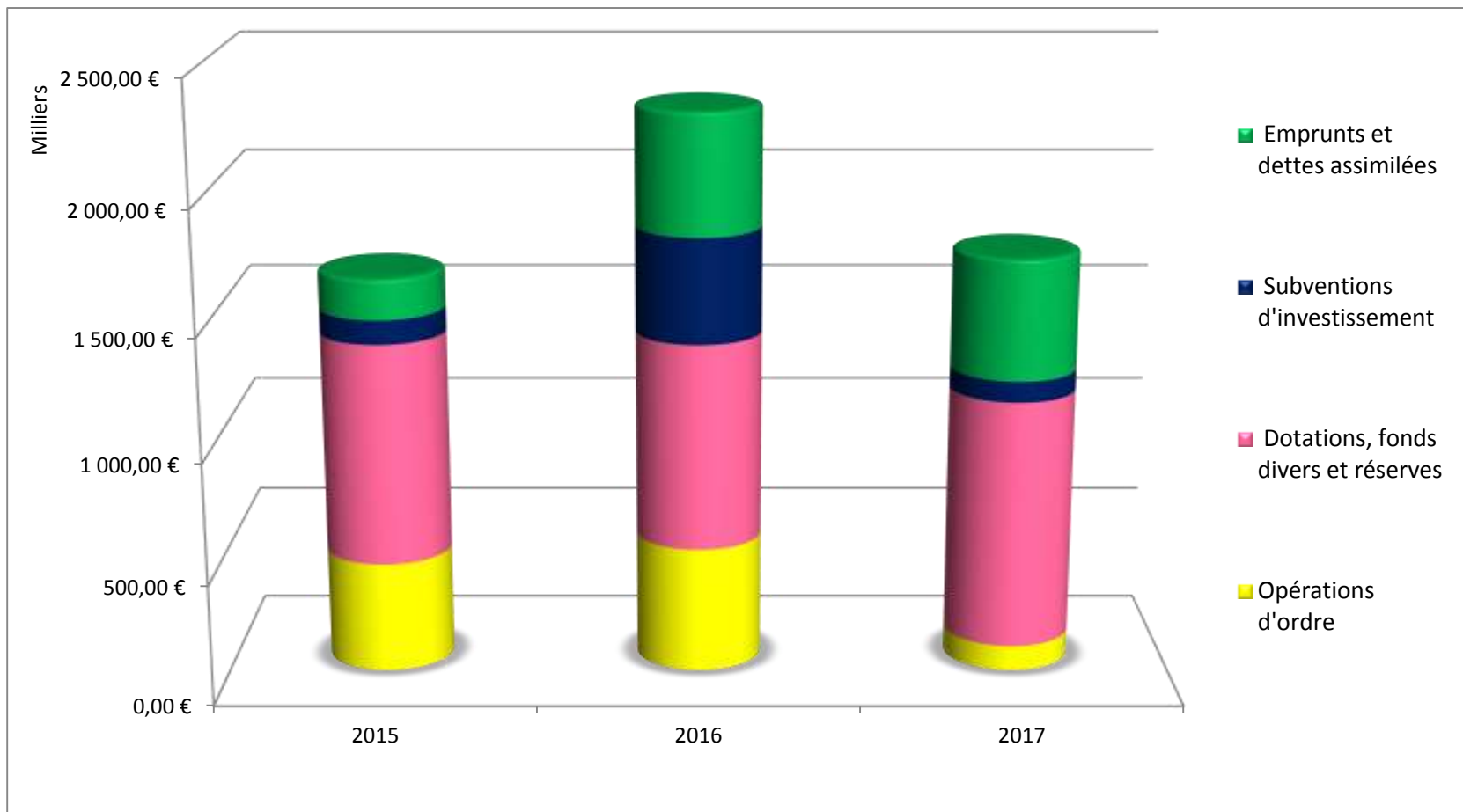
- ✓ Réhabilitation de la halle
- ✓ Construction du Complexe sportif, zone chapelitou



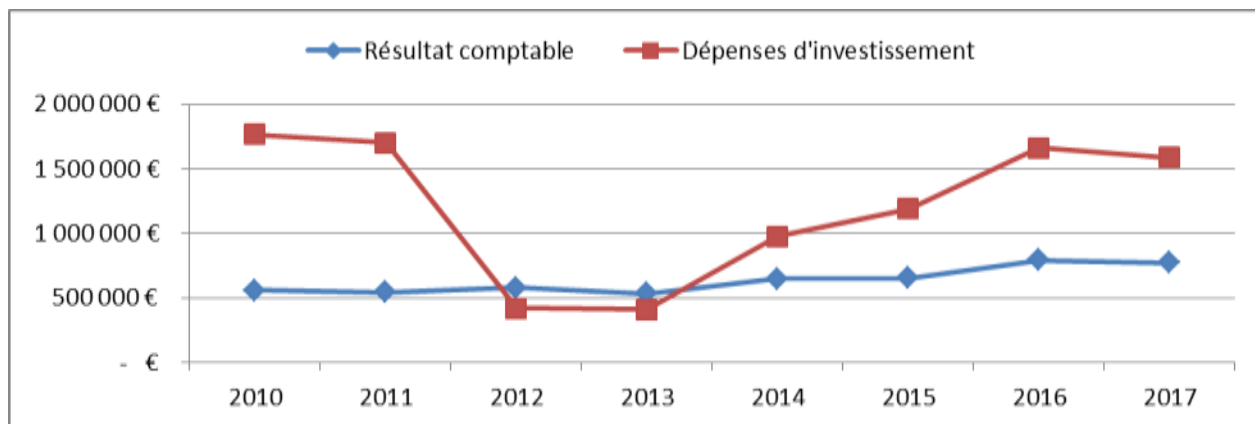
2) Les recettes s'élèvent à 1 715 486,43 € en 2017 contre 2 310 422,45 € en 2016

Elles sont composées :

- du FCTVA qui représente **10.67%** des recettes réelles d'investissement (RRI) en hausse +54%, 171 000 € contre 110 000 € en 2016
- de La taxe aménagement également en hausse +51 % 37 700 € en 2016 contre 24 847,04 en 2016
- de l'affectation du résultat de fonctionnement de N-1 ,**49%** des RRI, en progression de 12.9%, soit 793 396,05 € contre 702 582,03 € en 2016
- des emprunts réalisés représentent **31%** des RRI, 500 000 € équivalent à en 2016
- des subventions et participations en 2017 ont été perçues pour un montant moindre qu'en 2016 car elles sont liées à la réalisation de programmes :
86500 € en 2017 contre 434 000€ en 2016
Les subventions pour les projets futurs ont été inscrites en RAR en recettes
- des opérations d'ordre bien moins élevées qu'en 2016 , soit 105 300 € contre 520 400 €



Evolution de l'investissement



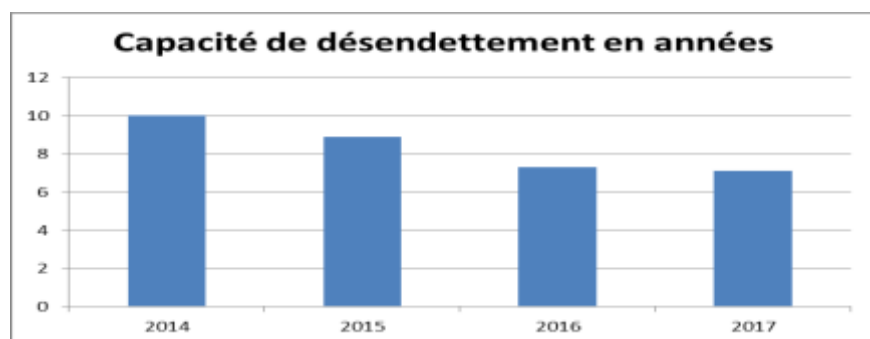
Nota : résultat comptable = excédent de fonctionnement

Le solde de la section d'investissement présente un résultat excédentaire + 200 998 € auquel il faut ajouter le résultat négatif de 2016, 529 403 €, soit un total de - 328 405 € qu'il faudra financer en 2018.

E. LA DETTE

1. La dette au 31 décembre 2017

Les efforts de désendettement entrepris depuis 2009 ont permis de diminuer l'encours de dette d'améliorer et les ratios sur l'endettement de la commune, même si ceux-ci sont encore éloignés de la moyenne de la strate, ils évoluent très favorablement comme le montrent les tableaux ci-dessous :



endettement

Ratios	2014	2015	2016	2017	Strate 3500 à 10 000 ha(2016)
Capacité de désendettement	10,0 an(s)	8,9 an(s)	7,3 an(s)	7,1 an(s)	4,2 an(s)
Taux d'endettement	142,3%	132,7%	129,0%	125,7%	72.3%
Taux de vieillissement théorique de la dette	9,4%	10,2%	13,1%	9,3%	9.9%
Intérêts / dépenses de fonctionnement	5,1%	4,5%	4,0%	3,0%	3.2%
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	17,4%	17,0%	19,9%	14,0%	9.8%

Ratio de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Ce ratio est cohérent avec la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 9 ans.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. C'est un des indicateurs mesurant la solvabilité d'une collectivité : combien d'années sont nécessaires si la commune affecte la totalité de ses excédents de fonctionnement à se désendetter.

Taux d'endettement (encours de dette / recettes réelles de fonctionnement)

Au-delà de 100%, cela signifie que la dette de la commune dépasse une année de RRF (seuil d'alerte côtéDFGiP). Le taux d'endettement peut en effet être identique pour deux communes présentant des profils financiers très différents.

Taux de vieillissement de la dette indique la vitesse d'amortissement de la dette. Une commune qui souscrit sa dette sur une durée très longue amortira peu sa dette et aura un indicateur proche de 5%. A l'inverse, une commune qui rembourse vite sa dette voit cet indicateur dépasser les 20%. En moyenne, la dette des communes s'amortit en 10 ans.

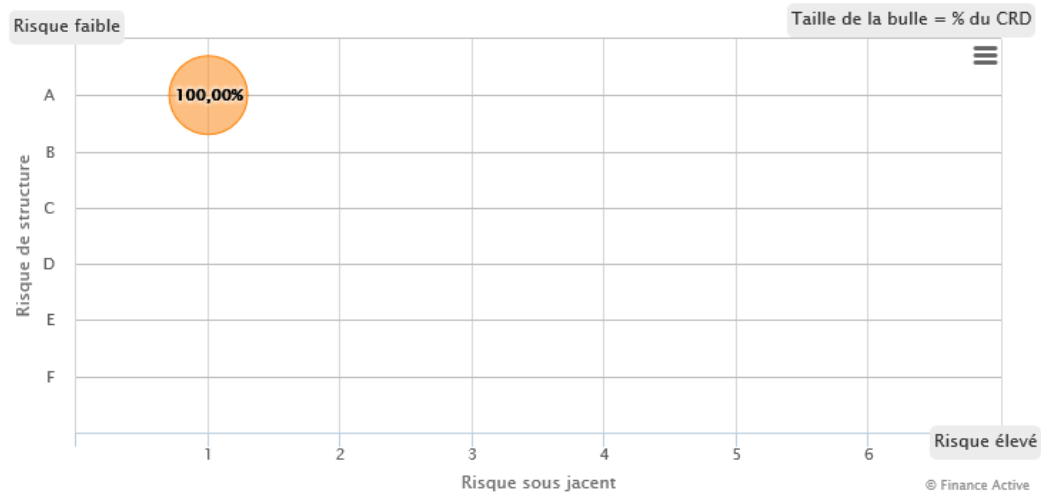
Annuité dans les recettes de fonctionnement : poids de l'annuité dans les ressources courantes de la commune.

L'annuité de la dette (sommes des intérêts + remboursement normal de la dette) absorbe un peu moins de 10% des RRF des communes. Si l'annuité de dette est plus élevée, pour éviter d'avoir une épargne nette négative, la commune doit dégager davantage d'épargne de gestion, ce qui est le cas pour Grisolles avec un taux de 14% pour 2017.

Structure de la dette:

Tous les emprunts sont de typologie Gissler 1A soit **aucun emprunt** structuré ou « toxique ».

Dette selon la charte de bonne conduite



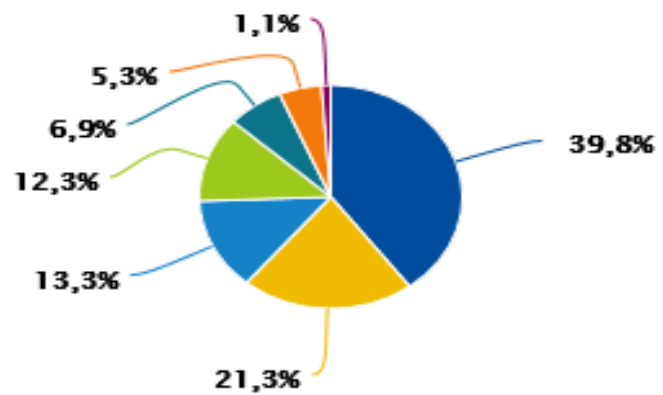
Tous budgets confondus	CRD Au 31/12/2016	CRD Au 31/12/2017	
La dette globale est de :	6 422 937€	6 390 199 €	↓
Son taux s'élève à :	1.85 %	1.38 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	15.92 ans	15.9 ans	→
Sa durée de vie moyenne est de :	9.34 ans	9.1 ans	↓

2. Répartition de la dette

La dette est répartie sur 3 budgets dont voici les principaux éléments:

Budget	CRD	Taux moyen	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre d'emprunts
Budget principal	5 271 417€	1.46 %	14 ans 10 mois	8 ans 7 mois	16
Budget annexe ZAC	678 020 €	0,00 %	21 ans 10 mois	13 ans	1
Budget annexe 12 logements	440 762€	2,50 %	17ans 6 mois	9 ans 7 mois	1

Dette par prêteur



© Finance Active

Dette par type de risque



© Finance Active

PARTIE III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Budget principal :

- 1.** Maitriser les dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général afin de garantir une capacité d'investissement suffisante tout en préservant la qualité du service public
- 2.** Réorienter les taux d'imposition 2018 pour une évolution maîtrisée de la fiscalité, tenant compte de la baisse des recettes de fonctionnement et d'une épargne nette encore insuffisante.
- 3.** Conserver un autofinancement suffisant qui équilibre à minima le remboursement du capital de la dette.
- 4.** Préserver une dynamique ambitieuse d'investissements pour répondre aux enjeux de développement du territoire et ajustée à nos capacités financières avec des demandes systématiques de financement dans le panel des subventions actuelles.
- 5.** Programmer un endettement raisonné pour préserver l'avenir et finaliser nos investissements tout en bénéficiant de taux d'emprunts actuels attractifs

PARTIE IV - LES PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2018

Les éléments de prospective budgétaire à prendre en compte pour le BP 2018 **pour le budget principal**

A. Le fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

a) Fiscalité directe les taxes

Pour la 1^{ère} fois depuis 4ans , Le PLF 2018 ne prévoit pas de baisse des dotations Toutefois le passage à la FPU a figé une partie des recettes fiscales et malgré l'évolution favorable des bases +2.4% pour la TH et 2.03% pour la TFB (dont 1.20% de revalorisation forfaitaire) , il sera nécessaire de réorienter les taux pour dégager un produit fiscal optimum

Produit fiscal attendu 2018 à taux constants : 1 755 541 €, soit 2.14 % et 37 060 € de plus qu'en 2017 , produit insuffisant pour l'équilibre du budget alors que l'ensemble des recettes réelles baisse.

b) Fiscalité indirecte :

Conséquences du passage à la FPU :

- **Attribution de compensation (AC):** suite au passage à la FPU en 2017, la commune va percevoir une attribution de compensation de **984 907€ plus un rappel de 6 506€ de 2017** mais malgré tout il s'agit d'une baisse en rapport à l'évolution des bases et de la fiscalité.

- ✓ **La DGF:** la CRFP (contribution au redressement des finances publiques) est supprimée dans le PLF 2018, la dotation sera donc seulement revalorisée du montant de la population, soit estimée à 277 898 € , soit +2.24%
- ✓ **FPIC :** encore cette année, incertitude sur la réversion par la CCGSTG.
- ✓ Incertitude également sur le montant du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (**FDTP**) , perçu au titre de la centrale de Golfech , qui devrait être en diminution, estimé à 26 000 €
- ✓ La **DSR** est maintenue avec une progression de **6.30%** , soit estimée € 356 816,00 €
- ✓ LA **DNP** est maintenue stable soit au montant de 2017, soit 47 648 €
- ✓ les **allocations compensatrices** qui baissent globalement de -3.10% (foncier -10.74%, TH-0.43%), soit 48 222 €
- ✓ La **taxe forfaitaire** sur les pylônes électriques augmente de **2.18%**

c) Les autres recettes :

- ✓ Les produits des services devraient légèrement baissés essentiellement dû à la diminution des recettes tarifaires restaurant scolaire (72 % des produits) car le nombre de repas est en baisse , notamment les repas « maternelle ».
Les autres recettes n'ont pas une importance significative et sont globalement maintenues (redevances d'occupation du domaine public , remboursements entre collectivités (CCAS ou communauté de communes)
- ✓ Les autres dotations, subventions et fonds de concours sont maintenues en prévision : les rythmes scolaires(en raison du maintien des 4,5 jours), pour le musée, pour la CAF (contrat enfance jeunesse)
- ✓ le **FCTVA** sur les dépenses d'entretien sur la voirie et les bâtiments communaux réalisées en 2017, ce montant est estimé à **9100 €**

L'atténuation des charges représente le remboursement de congé maladie des agents territoriaux. L'évolution de ce chapitre varie selon les absences et le type de maladies des agents .

*Au total, les recettes sont estimées **4 213 872 €**, soit moins **-2.49%** par rapport au CA 2017 (à taux constant des taxes ménages).*

*Les recettes réelles devraient également baisser, **soit environ -1.40%** par rapport à 2017.*

2) Les dépenses de fonctionnement : Elles sont contraintes par de nombreux facteurs exogènes et rendent certaines dépenses difficilement compressibles.

a) Les dépenses générales : 1.75%

Comme les années précédentes et en tenant compte du contexte économique général, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées. L'inflation prévue en 2018 est de 1,1 %.

- L'énergie, 1^{er} poste de dépenses (17%) : baisse depuis 2017
Relance du marché de gaz, au 01/06/2018, adhésion au groupement de commande avec le SDE 82 pour bénéficier de prix concurrentiels : baisse du prix la molécule avec un nouveau fournisseur (ENI).
Poursuite de la politique de gestion de l'énergie : remplacement de lampes par des lampes moins consommatrices d'énergie, communication à destination des associations qui utilisent les bâtiments communaux et les stades....
- Les repas du restaurant : 2^e poste de dépenses (13%) changement de fournisseur au 01/01/2018, malgré une diminution du nombre d'élèves de la maternelle, devrait augmenter en raison de l'augmentation des tarifs des repas facturés (maternelle et élémentaire), .

L'apparition d'un nouveau poste de dépenses à partir de 2018 contraint la collectivité à limiter les autres postes :

-Participation au service ADS (autorisations du droit des sols (**ADS**)) de la communauté de communes, calculée en fonction de la population et du nombre d'autorisations d'urbanisme par commune, soit estimée à 15000 € pour 2018

Pour autant, la municipalité entend poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement et il est proposé de limiter la progression des charges à caractère général au montant du BP 2017, soit 1.75% du CA 2017

b) Les dépenses de personnel en augmentation : +0.83 %

Les dépenses de personnel sont contraintes par des facteurs par des décisions qui ne relèvent pas de l'exécutif local :

facteurs exogènes

-En 2018, le taux de la CSG augmentera d'1,7 point en contrepartie d'une diminution de 3,15 points des cotisations salariales d'assurances chômage et maladie, pour les salariés du privé alors que les i les agents publics n'acquittent pas les cotisations allégées. Un dispositif a donc été mis en place afin de leur octroyer, à, une quasi-neutralité :

- la contribution exceptionnelle de solidarité d'1 %, supportée par les agents dont le revenu net excède 1 467 €, est supprimée,
- une « indemnité compensatoire », versée dès janvier par la collectivité couvre le solde en valeur 2017.

- L'effet Glissement Vieillesse Technicité -GVT-;

- Le SMIC horaire a été revalorisé de 1.24 % au 1er janvier 2018 (**9.88 €** au lieu de 9.76 €)

- La mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (**PPCR**) a été repoussé d'un an :

.

facteurs endogènes :

Les départs à la retraite ne sont pas remplacés systématiquement .Toutefois, en 2018, le départ à la retraite d'un agent des écoles, sera à l'origine d'un recrutement à la rentrée scolaire 2018/2019.

Les autres départs en retraite (2) seront pourvus, en totalité ou partiellement, par des contractuels.

Le recours aux non titulaires toujours plus importants en phase d'appréciation de résultats : notamment un chef d'équipe aux services techniques au 01/01/2018

La volonté de maintenir 2 apprentis, un aux écoles et l'autre aux services techniques

d) Les indemnités et charges des élus +0.41%

e) Les participations communales: +0.54%

La commune finance notamment le **SDIS**, ce poste qui a augmenté suite à la modification du calcul des contributions communales à compter de 2017 (prise en compte de l'évolution de l'indice des prix, du nombre de sapeurs-pompiers volontaires employés communaux titulaires conventionnés)

f) Le soutien au monde associatif et au CCAS(+ 9.99%)

Maintien de l'enveloppe des subventions accordées aux associations en 2018.

La collectivité finance également le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par une subvention.

Celle-ci pourrait légèrement augmenter. Cette hausse s'explique par l'impact en année pleine de la création d'un accueil de loisirs ADO qui fonctionne toute l'année, sachant que les aides liées à ce projet (Caisse Allocations Familiales) ne seront perçues que sur l'exercice suivant (2019).

g) Les intérêts de la dette : -10.18%

Le montant de remboursement des intérêts estimé à **83 000 €**, baisse sensiblement depuis 2012 et continuera à diminuer en 2018 en raison des taux d'intérêt faibles sur le marché financier et du fait que la collectivité rembourse désormais plus de capital que d'intérêts,

h) FNGIR : figé à 241752 €

i) Les opérations d'ordre : montant des amortissements 90 800€

Au total le montant des dépenses est estimé **3 646 314 €** soit une hausse de 2.77% % par rapport à 2017.

Le virement à la section de fonctionnement est estimé à **567 558 €**

3) Perspectives évolution fonctionnement (hors transferts de compétences)

recettes	2018	2019	2020
atténuation de charges	25 558,00 €	0,00 €	0,00 €
produits des services	188 930,00 €	190 000,00 €	192 000,00 €
impôts et taxes	2 865 588,00 €	2 894 369,00 €	2 912 278,00 €
dotations et participations	984 515,00 €	1 005 000,00 €	1 028 000,00 €
autres produits de gestion courante	64 700,00 €	64 700,00 €	64 700,00 €
produits exceptionnels	380 708,00 €	0,00 €	0,00 €
s/total	4 484 441,01 €	4 154 069,00 €	4 196 978,00 €
travaux en régie	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
total	4 549 441,01 €	4 219 069,00 €	4 261 978,00 €
dépenses	2018	2019	2020
charges à caractère général	885 515,00 €	895 000,00 €	895 000,00 €
charges de personnel	1 670 343,00 €	1 666 843,00 €	1 657 956,00 €
autres charges de gestion	633 710,00 €	634 000,00 €	635 000,00 €
charges financières	84 465,00 €	83 915,00 €	89 770,00 €
charges exceptionnelles	19 729,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
s/total	3 293 762,00 €	3 281 258,00 €	3 279 226,00 €
dotations aux amortissements	90 800,00 €	95 000,00 €	96 000,00 €
opérations ordre	361 127,00 €		
total	3 745 689,00 €	3 376 258,00 €	3 375 226,00 €
résultat	803 752,01 €	842 811,00 €	886 752,00 €
épargne brute	829 552,01 €	872 811,00 €	917 752,00 €
épargne nette	379 552,01 €	450 811,00 €	487 752,00 €
taux épargne brute	18,50%	21,01%	21,87%

B. L'investissement

Le poste « produits de cessions » sera important en raison de la vente de foncier pour une somme de 360 000 €

1) Les dépenses proposées pour 2018 à 3 780 202,85 €

Les dépenses d'équipement varient d'une année à l'autre en fonction des projets de la commune .

Pour 2018 , les principales dépenses :

Le montant du remboursement du capital de la dette **450 000 €**

Les opérations d'ordre estimées à **65 000€**

Le déficit de clôture 2017 de **328 405 €** à financer

Les équipements : 110 000 €

- Pour les services techniques :

1 benne et un petit camion polybenne <3T5
des chariots de voirie
du matériel et outillage :

- Services administratifs :

Du mobilier : chaise
Poursuite de l'équipement en chaises du conseil municipal

- Service culturel :

Logiciel de gestion des données du musée, subventionné en partie par la DRAC

- poursuite de l'équipement informatique de 2 classes élémentaires et de tableaux

- un panneau d'information en centre-ville : 10 000 €

- programme de remplacement de jeux extérieurs à destination des enfants : écoles + village , enveloppe annuelle de 30 000 € sur 2 ans

Les études 50 000 €

Le schéma directeur du pluvial

Les grands projets structurants : ils sont décrits dans le Programme Pluriannuel d'investissement (PPI) ci-dessous :

Projets		2018	2019	2020	2021	totaux
Bâtiments communaux	ADAP	41 471 €				41 071 €
	Bâtiments communaux (dont toitures)	80 000 €				80 000 €
Préservation du centre bourg	Achat bâtiment	300 000 €				300 000 €
Aménagements des espaces urbains	espace public Halle			420 000 €		420 000 €
	rénovation Halle	410 000 €				410 000 €
	Route d'Agen	500 000 €	484 000 €			984 000 €
	Route de Toulouse		500 000 €	412 000 €		912 000 €
	Rue des Moulins			660 000 €		660 000 €
Voirie	Rue des peupliers		180 000 €			180 000 €
réseaux	Etude pluvial	50 300 €				50 300 €
	Enfouissement et éclairage Rte d'Agen	170 900 €				170 900 €
	Enfouissement et éclairage Rte de Toulouse	65 000 €				65 000 €
	Enfouissement et éclairage rue ferrière	167 300 €				167 300 €
Equipements sportifs	Complexe sportif (vestiaires)	50 000 €				50 000€
	Complexe sportif (rénovation terrains et tennis couvert)	80 000 €	405 675 €			485 675 €
	Complexe sportif p1 (2terrains)	801 600 €				801 600 €
	Complexe sportif p1 (vestiaires)		850 164 €			850 164 €
	Complexe sportif p1 (2 terrains)			420 000 €		420 000 €
	Complexe sportif p2 (maison associations)				960 000 €	960 000 €
	Complexe sportif p3 (dojo)				480 000 €	480 000 €
	Complexe sportif p4 (espace loisir)			360 000 €		360 000 €
Equipements loisirs	jeux (écoles +aires)	30 000 €	30 000 €			60 000 €
	TOTAL	2 746 571 €	2 449 839 €	2 272 000 €	1 440 000 €	8 908 410 €

Le PPI

Il est prévu entre 2017 et 2021, d'investir environ **8 900 K€** sur des projets structurants conformément aux engagements de la mandature .Ce PPI est réactualisé chaque année en fonction des priorités mais aussi en tenant compte des résultats et des subventions allouées.

2) Le financement des investissements :

L'objectif 2018 est d'optimiser le recours aux subventions en programmant des opérations éligibles au fonds de soutien de l'état (FSIL) , qui a été pérennisé et est devenu en 2018 la Dotation de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements (DSIL).Elle comprend notamment une enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement et au financement des contrats de ruralité

Le financement des dépenses d'investissement se fera avec un recours modéré à l'emprunt et principalement grâce à :

- ✓ FCTVA : Le FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées sur l'année 2017 : 75 000 €
- ✓ Taxe d'aménagement : estimée 30 000 €
- ✓ La prévision autofinancement de : 567 558€
- ✓ les recettes restant à réaliser de l'exercice 2017 : 267 172€
- ✓ l'excédent de fonctionnement reporté : 773 506,68 €
- ✓ les amortissements 90 800 €
- ✓ La réalisation de l'emprunt contracté avec le crédit agricole en 2017 de 500 000 €
- ✓ un emprunt d'équilibre : 1 079 000 € environ
- ✓ Cession d'un terrain à la CCGSTG dans le cadre du transfert de compétences des ZAE

3) Perspectives évolution investissement

	2018	2019	2020
RECETTES			
FCTVA	75 000,00 €	421 000,00 €	401 000,00 €
SUBVENTIONS	539 240,00 €	660 965,00 €	466 500,00 €
TAXES AMENAGEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
EMPRUNT	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
S/TOTAL	1 144 240,00 €	1 611 965,00 €	1 397 500,00 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	773 506 €	803 752€	842 811€
S/TOTAL	1 917 746,00€	2 415 717,00 €	2 240 311,00 €
CESSION	361 127,00 €		
AMORTISSEMENTS	90 800,00 €	95 000,00 €	96 000,00 €
TOTAL	2 369 673,00 €	2 510 717,00 €	2 336 311,00 €
DEPENSES			
CAPITAL DETTE	450 000,00 €	422 000,00 €	430 000,00 €
OPERATIONS PPI	2 446 571,00 €	2 449 839,00 €	2 272 000,00 €
ONI	110 000,00 €	106 000,00 €	108 000,00 €
ACHAT FONCIER	300 000,00 €		
S/TOTAL	3 306 571,00 €	2 977 839,00 €	2 810 000,00 €
TRAVAUX EN REGIE	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
TOTAL	3 371 571,00 €	3 042 839,00 €	2 875 000,00 €
Besoin de financement prévisionnel	-1 001 898,00 €	-532 122.00 €	-538 689,00 €

C . Etat de la dette

Le montant du remboursement du capital pour 2018 s'élève à **450 000 €**

L'orientation du profil d'extinction de la dette, en dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt sur le budget principal.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/N
2016	806 125 €	117 614 €	688 511 €	5 451 180 €
2017	583 663 €	92 411 €	491 252 €	5 262 669 €
2018	532 138 €	82 408 €	449 730 €	5 271 417 €
2019	504 307 €	83 287 €	421 019 €	5 321 687 €
2020	505 027 €	74 995 €	430 032 €	4 900 668 €
2021	478 850 €	65 988 €	412 861 €	4 470 636 €
2022	478 065 €	72 902 €	405 163 €	4 057 775 €
2023	478 098 €	64 116 €	413 982 €	3 652 612 €
2024	429 099 €	55 415 €	373 684 €	3 238 630 €
2025	372 382 €	46 920 €	325 462 €	2 864 946 €

L'orientation du profil d'extinction de la dette, en dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt – tous budgets confondus

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01/N
2016	859002€	129919€	729 083€	6 652 020 €
2017	636761€	104024€	532 737 e	6 422 936€
2018	586 146 €	94 077 €	492 069 €	6 390 199 €
2019	559 619 €	95 360 €	464 259 €	6 398 130 €
2020	560 642€	86 431 €	474 211 €	5 933 871 €
2021	534 805 €	76 768 €	458 037 €	5 459 660 €
2022	535 598 €	83 213 €	452 385 €	5 001 622 €
2023	536 189 €	73 842 €	462 347 €	4 549 238 €
2024	486 679 €	64 541 €	422 138 €	4 086 892 €
2025	430 773 €	55 650 €	375 123 €	3 664 753 €

Cependant au regard de la prospective des projets d'équipements, la ville pourrait avoir recours à un emprunt modéré, limité à une enveloppe de 500 000 €

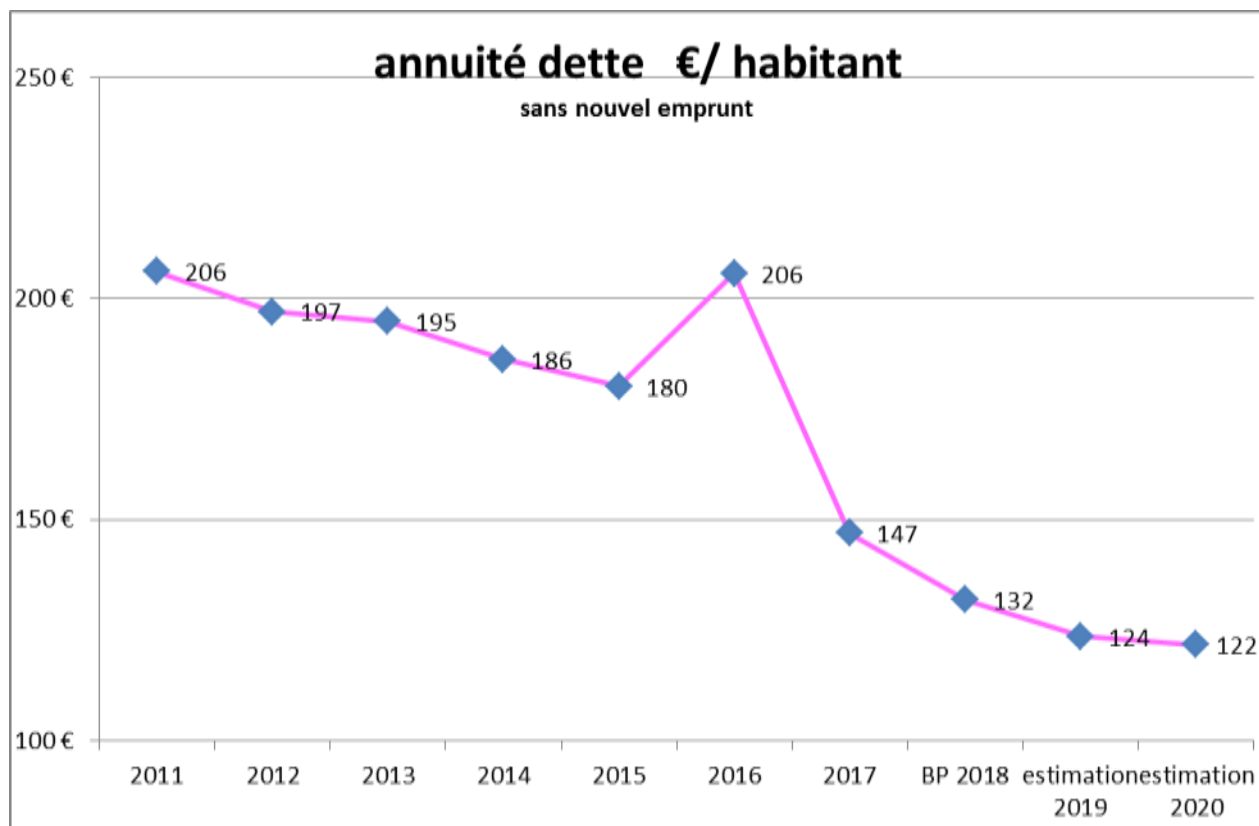
Profil d'extinction de la dette avec un emprunt simulé de 500 000 € par an jusqu'en 2021

ENDETTEMENT PLURIANNUEL

ANNUITES

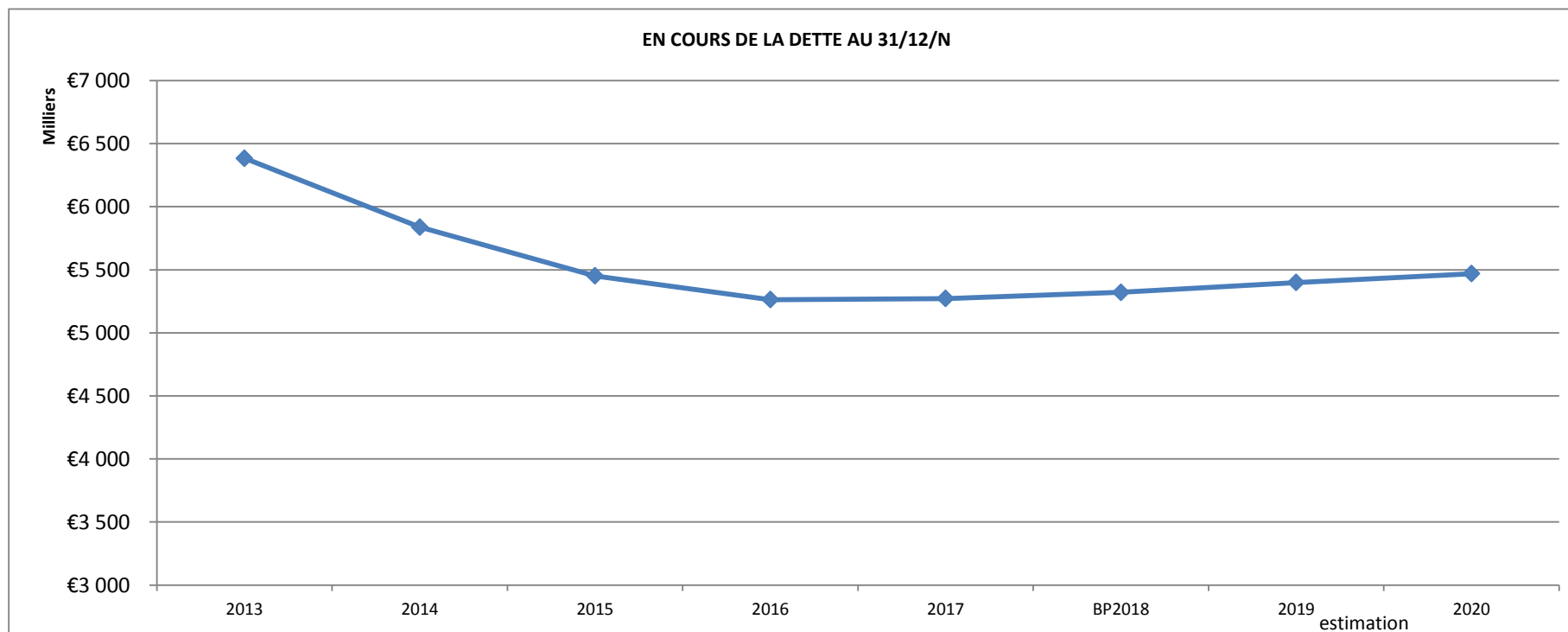
Code emprunt	OBJET DE L'EMPRUNT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
03001	Reconstruction école et travaux RD	51 355 €	49 051 €	48477								
04001	Amgt SDF reconstruction école	45 964 €	46 800 €	47663	48 555	49 475	50 427	51 409	52 424	53 472		
05001	Emprunt globalisé	26 513 €	26 513 €	26513	26 513	26 513						
05002	Travaux SDF travaux EU/EP ZAC	29 362 €	29 789 €									
05003	Travaux SDF travaux /CAJ	34 969 €	34 919 €	28967	29 571	30 195	30 840	31 505	32 192	32 901	33 633	
05004	Emprunt globalisé consolidation	61 180 €	61 180 €									
06003	Achat terrain Mieulet et Amgt urba	24 098 €										
06004	Travaux église et voir nouvelle cha	16 333 €	16 333 €	16333	16 333	16 333	16 333					
07001	Travaux abords ESC et Amgt urbair	46 630 €	51 760 €	51190	55 810	58 740	61 290	78 973	81 066	83 298	85 608	88 016
08001	Amgt urbains/Mairie/Gare/ City sta	56 394 €	56 394 €	49199	49 199	49 199	49 199	49 199	49 199			
08002	Aménagement Chapelitou et divers	61 341 €	61 341 €	61341	61 341	61 341	61 341	61 341	61 341	61 341	61 341	61 341
10001	Extension locaux scolaires/ Pezoula	30 610 €	29 854 €	29098	28 342	27 586	26 830	26 074	25 318	24 562	23 807	
10002	Rue du Pezoulat/ Gare	9 970 €	9 970 €	9970	9 970	9 970	9 970	9 970	9 970	9 970	7 477	
11001	Voirie 2011	40 336 €	39 093 €	37851	36 608	35 365	34 123	32 880	31 637	30 395	29 152	27 909
12001	Investissements divers / Gymnase	43 123 €	42 325 €	41385	44 606	43 288	41 914	40 567	39 221	37 888	36 529	35 183
15002	Achat tracteur John Deere	4 500 €	4 500 €	4500								
15003	Prêt PSPL école et Balat Biel		33 615 €	33313	32 875	32 438	32 000	31 563	31 125	30 688	30 250	29 813
17001	Emprunt salle 30X20			27762	27 429	27 429	27 429	27 429	27 429	27 429	27 429	27 429
18001	Complexe sportif/ halle/ Divers			18577	37 155	37 155	37 155	37 155	37 155	37 155	37 155	37 155
19XXX						29 123	29 123	29 123	29 123	29 123	29 123	29 123
20XXX							29 700	29 700	29 700	29 700	29 700	29 700
21XXX								29 991	29 991	29 991	29 991	29 991
		582 678	593 437	532 138	504 307	534 150	537 673	566 880	566 892	517 913	461 197	395 660

L'annuité de dette descend à partir de 2017, après un pic en 2016, en dessous des 150 €/par ha.
L'effort de désendettement mené activement depuis plusieurs années, ainsi que la croissance de la population expliquent cette baisse.



Un emprunt de 500 000 € sur 20 ans augmenterait l'annuité d'environ 6 €/ habitant

Evolution de l'endettement



BUDGETS ANNEXES

A. BUDGET ANNEXE « Construction de 12 logements à Luché »

Conformément au plan de financement prévisionnel, **ce budget s'autofinance**. Il dégage chaque année depuis 2007, un excédent de fonctionnement. Une partie de cet excédent est affecté en investissement pour couvrir le montant du remboursement du capital de la dette.

La dette : l'encours de la dette au 1/01/2018 est de 440 762 € (Emprunt au Crédit foncier de France à taux variable indexé sur le taux du livret A sur 30 ans).

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 82 222 €, en dépenses et en recettes.

Les principales dépenses.

- Achats pour entretien
- Intérêts de la dette
- Reversement d'un excédent au budget général

Les principales recettes :

- Les loyers
- report de fonctionnement (R002) 24 632€

La section de d'investissement devrait s'équilibrer à hauteur de 59 201 € en dépenses et en recettes.

Les dépenses :

- Le remboursement du capital de la dette
- Travaux (stores.)

Les recettes :

- L'affectation du résultat 34 000 €
- report d'investissement (R001)

la dette

COMMUNE DE GRISOLLES
4 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
82170 Grisolles

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2018

Budget Construction 12 logements-Luché

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
04002	construction de 12 logements-à Luché	34 817,27	34 273,82	33 737,06	33 206,70	32 682,42	32 163,84	31 650,50	31 141,90	30 637,36	30 136,04
Total budget Construction 12 logements-Luché		34 817,27	34 273,82	33 737,06	33 206,70	32 682,42	32 163,84	31 650,50	31 141,90	30 637,36	30 136,04

BUDGET ANNEXE ZAC BOULBENE ARDEILLES

Ce budget est un budget de type lotissement soumis à TVA.

La dette : l'encours de la dette au 1/01/2018 est de 678 020 €, Emprunt à la CACIB (ex BFT) à taux variable indexé sur le TAM, (taux annuel monétaire) sur 33 ans.

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 703 615.25 €

Les dépenses,

- Ecritures de stock,
- Intérêts de la dette.

Les recettes :

- Ecritures de stock
- Excédent de fonctionnement (R002)

La section d'investissement devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 697 210 €

Les dépenses : Ecritures de stock, Le remboursement du capital de la dette.

Les recettes : Ecritures de stock, Report d'investissement (R001).

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2018

Budget ZAC Boulbène Ardeilles

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1	achat maison laurans	19 190,00	21 038,70	21 878,23	22 749,55	24 850,63	25 927,58	25 930,00	27 250,34	28 371,19	29 600,64
Total budget ZAC Boulbène Ardeilles		19 190,00	21 038,70	21 878,23	22 749,55	24 850,63	25 927,58	25 930,00	27 250,34	28 371,19	29 600,64

PARTIE VI – CONCLUSION

Au-delà de 2018, la baisse des dotations de l'Etat au sein des budgets locaux a de fortes chances de se poursuivre, les transferts de charges non compensés aussi. Mais il reste à connaître l'ampleur de cette érosion notamment concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation. C'est dans ce contexte que la commune de Grisolles maintiendra ses efforts sur ses coûts de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité. Ces efforts devront être le fruit d'une réflexion sur la nécessaire adaptation du service public de proximité et de son administration. Cette politique lui permettra de continuer à garantir la pérennité des grands équilibres budgétaires, sa capacité d'investissement au bénéfice de projets pour les Grisollais et de l'attractivité de la commune.

LEXIQUE

AC : Attribution de compensation

CA : compte administratif

DRF Dépenses réelles de fonctionnement

RRF Recettes réelles de fonctionnement

DRI Dépenses réelles d'investissement

RRI Recettes réelles d'investissement

CAF brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

CAF nette : Epargne brute moins annuité en capital des emprunts.

CRD : capital restant dû

FNGIR : Fonds National de garantie individuelle des ressources,

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

TAFNB : taxe additionnelle au foncier non bâti

TFB : taxe sur le foncier bâti

TFNB : Taxe sur le foncier non bâti

TH : taxe d'habitation

CET : contribution économique territoriale = CFE +CVAE

✓ **CFE** : Cotisation foncière des entreprises,

✓ **CVAE** : Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises.

DCTRP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

DGF : dotation globale de fonctionnement

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DSR : Dotation de Solidarité Rurale,

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

AP/CP : Autorisations de programme / Crédits de paiement

CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

CPS : (dotation de) Compensation de la Part Salaires (Ex TP)

CFL : Comité des finances locales

CIF : Coefficient d'intégration fiscale
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGD : Dotation générale de décentralisation
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
ERP : Etablissement recevant du Public
FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FPU : Fiscalité professionnelle unique
GFP : Groupement à fiscalité propre
PEDT : Projet Educatif Territorial
PLF : Projet de Loi de Finances
TAP : Temps d'activités péri scolaires
TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TP : Taxe professionnelle
ZA : Zone artisanale
ZAE : Zone d'activités économiques
PPI programme pluriannuel d'investissement

TAUX D'EPARGNE DE GESTION : Epargne de gestion / recettes réelles de fonctionnement hors cessions
TAUX D'EPARGNE BRUTE : Epargne brute hors cessions / recettes réelles de fonctionnement hors cessions
CAPACITE DE DESENETTEMENT : Encours de dette/ épargne brute hors cessions
TAUX D'ENDETTEMENT : Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement hors cessions
TAUX DE VIEILLISSEMENT THEORIQUE DE LA DETTE : Amortissement du capital courant/ Encours de dette